

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 4 MARS 2025

15 h 30

PROCÈS VERBAL DES DÉBATS

*Approuvé en séance du Conseil départemental du 24 juin 2025 à la majorité des voix avec 8 voix contre**

** M. Robert AIGOIN, M. Rémi ANDRÉ (par pouvoir), M. Jean-Louis BRUN – M. Didier COUDERC – M. Gilbert FONTUGNE - Mme Michèle MANOA –Mme Sophie PANTEL (par pouvoir) - Mme Johanne TRIOULIER (par pouvoir)*

Selon les dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil départemental présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente.

Ce procès-verbal vient compléter le relevé des délibérations du 4 mars 2025 publié le 7 mars 2025.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

SÉANCE DU 4 MARS 2025

La séance est ouverte à 15 h 30, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental de la Lozère puis rouverte après cinq minutes de pause.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

J'insiste sur le fait qu'il faut systématiquement ouvrir le micro quand on veut prendre la parole, puisque les débats sont enregistrés, et qu'il n'y a plus de sténotypiste, comme vous l'avez tous noté. C'est très important, et une fois qu'on arrête de parler, il faut refermer le micro.

Je vais laisser la parole à Denis BERTRAND pour faire l'appel.

Monsieur Denis BERTRAND, Président de la commission infrastructures et mobilités

Robert AIGOIN : présent
Françoise AMARGER-BRAJON : présente
Rémi ANDRÉ : présent
Alain ASTRUC : présent
Denis BERTRAND : présent
Régine BOURGADE : présente
Patricia BREMOND : présente
Ève BRÉZET : présente
Jean-Louis BRUN : présent
Séverine CORNUT : présente
Didier COUDERC : présent
Dominique DELMAS : présente
Valérie FABRE : présente
Gilbert FONTUGNE : présent
Francis GIBERT : présent
Christine HUGON : présente
Michèle MANOA : présente
Guylène PANTEL : présente
Sophie PANTEL : absente, représentée par Didier COUDERC
Jean-Paul POURQUIER : présent
Valérie REBOIS-CHEMIN : présente
François ROBIN : présent
Patrice SAINT-LÉGER : présent
Laurent SUAU : présent
Michel THEROND : absent, représenté par Jean-Paul POURQUIER
Johanne TRIOULIER : présente.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci, Monsieur BERTRAND.

Nous allons examiner les rapports de la commission territoire et attractivité, des solidarités humaines, de l'eau, excellence écologique et des ressources internes et finances départementales.

Avant, nous allons, comme de coutume, dire quelques mots les uns et les autres. Je vais donc commencer cette séance. Je me permets de commencer mon intervention en évoquant un contexte international et national qui, plus que jamais, nous interpelle et nous oblige à la réflexion. La guerre en Ukraine, depuis trois ans, qui est une tragédie humanitaire et géopolitique, qui secoue notre continent européen, n'est pas qu'un simple événement lointain. Elle est un bouleversement qui impacte nos vies, notre économie et même notre vision du monde. Cette guerre qui plonge l'Europe dans un état de grande tension nous rappelle combien la stabilité internationale est fragile et combien les enjeux globaux échappent parfois à tout contrôle. Dans ce contexte, il nous faut également considérer la position adoptée par les États-Unis, nouvelle position sous la présidence de Donald TRUMP.

L'Amérique, avec sa politique isolationniste, dont la seule logique est le business, a pris ses distances avec certaines des alliances traditionnelles qui structuraient l'ordre mondial d'après-guerre. Il en résulte une interrogation légitime pour l'Europe. Face à ce retrait américain, quel rôle devons-nous jouer, nous, les Européens ? Pour autant, l'arrivée de TRUMP est une opportunité pour l'Europe et pour la France. L'opportunité de reprendre vigueur, resserrer les liens et profiter pour remettre à plat un système institutionnel lourd et technocratique. Opportunité aussi pour notre pays de se rapprocher de partenaires économiques en opposition avec les États-Unis, par exemple avec les BRICS. Sortir de l'OTAN n'est-il pas au final la solution ? La carte à jouer européenne, c'est maintenant. À défaut, nous resterons les vassaux des USA, particulièrement.

Enfin, la priorité, c'est la paix. Là aussi, l'Europe doit devenir leader et l'ONU régulateur des différentes passions.

La réponse à ces questions est ainsi évidente. L'Europe doit se poser en troisième voie. Elle doit s'affirmer, non pas à la botte de telle ou telle puissance, mais bel et bien comme une force autonome, capable de défendre ses intérêts, y compris militaires, et d'œuvrer pour une paix durable.

C'est dans cette optique que l'unité européenne plus que jamais s'impose. Nous avons besoin de plus d'Europe pour protéger l'ensemble des populations. Dans cette réflexion, rappelons-nous les sages paroles du général DE GAULLE prononcées dans un de ses discours en 1966 : « Les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts ». Cette maxime, aujourd'hui plus que jamais d'actualité, nous invite à réfléchir à notre place dans le monde et à l'importance de mettre en avant nos propres intérêts collectifs français, mais aussi européens, tout en restant fidèles à nos valeurs d'indépendance et de solidarité. Voilà sur ces quelques éléments de réflexion à l'échelle internationale.

Et sur un registre tout aussi important mais plus à l'échelle régionale, il ne nous aura pas échappé sur un sujet qui, malheureusement, nous rappelle la complexité des obstacles auxquels nous faisons face tous les jours lorsque nous entreprenons des projets, des grands projets d'infrastructures tant à l'échelle nationale que locale.

Je ne peux être que consterné devant la récente décision de justice qui bloque les travaux du projet de l'A 69, autoroute devant relier Toulouse à Castres. Cette décision de justice démontre à quel point il est devenu difficile, dans notre pays, de mener à bien des projets structurants. Je partage pleinement l'analyse du Ministre des Transports qui a souligné la difficulté de mener à terme des projets d'envergure dans un contexte juridique et sociétal de plus en plus complexe. La nécessité d'un équilibre entre les impératifs de développement, les préoccupations environnementales et les exigences légales devient un véritable défi.

Je comprends l'amertume de Carole DELGA, Présidente de la région Occitanie, face à cette décision pour le moins surprenante. Nous qui sommes des décideurs publics nous connaissons parfaitement les difficultés, les contraintes de toute nature pour faire émerger un projet. Ce sont parfois, souvent même, des chemins de croix pour faire aboutir des projets, cela malgré la bonne volonté des services de l'État qui nous accompagnent. On ne peut pas dire que les règles en France, que les lois, n'ont pas évolué de manière drastique ces dernières années, ces dernières quarante années, pour prendre en compte le contexte environnemental et - c'est un pêcheur qui vous le dit - loin de moi l'idée de nier l'importance des enjeux écologiques mais les adeptes de la décroissance gagnent tous les jours du terrain et utilisent le maquis des lois pour faire et surtout défaire des projets .

Et malheureusement, ce constat ne se limite pas à la seule échelle nationale. Sur notre territoire, nous vivons à une échelle plus locale des situations similaires avec des projets comme les travaux sur la RD 998, dont j'aurai l'occasion de vous reparler un peu plus loin, et pour lequel un recours gracieux a été déposé par les partisans auprès de Monsieur le Préfet. Recours qui augure une action au fond devant le tribunal administratif.

Dans ce contexte d'un monde qui fait face à des incertitudes, c'est quand même avec cette conviction que nous conduisons, ou que nous avons conduit depuis le mois d'août dernier, et plus encore en ce début d'année 2025, le paquebot Lozère, avec une série d'initiatives concrètes porteuses de sens pour notre département. Avec comme adage, « moins de paroles, plus d'actes et plus d'actions ». Ces dernières semaines ont été marquées par des temps forts, des visites de terrain, des rencontres avec les acteurs locaux, nationaux, et un investissement pour l'avenir de notre territoire. Ces dernières semaines ont vu aussi les dossiers majeurs comme la RN 88 - enfin, ça reste à voir, avec ce qui se passe sur l'A 69 - le château de Saint-Alban, le projet du Mont Lozère, la fin du déploiement de la fibre. Ces projets qui ont vu des avancées significatives, voire décisives.

Je ne peux que commencer par évoquer le moment symbolique qui marque le début d'année, à savoir les traditionnelles cérémonies des vœux aux Lozériens et aux agents du Département. Ces moments d'échanges et de rassemblements ont été un véritable succès. Moins de discours et plus de convivialité. Que ce soit à destination de la population ou des agents, c'est la recette que j'ai souhaité appliquer et qui, je crois, a parfaitement fonctionné. Les présences nombreuses ont été même bien plus qu'un signe de convivialité, elles témoignent d'une véritable confiance, au-delà de la nécessité de se retrouver, de changer d'époque, d'en finir avec les nombreux discours à rallonge, d'en finir avec l'auto-satisfaction du « ne vous inquiétez pas, j'ai tout fait et je m'occupe de tout ». Car comme je le disais, moins de paroles, plus d'actes. Nos projets doivent prendre vie sur le terrain par l'échange, le contact, le partage d'une ambiance commune. C'est ce qui fait la richesse de notre travail, de notre quotidien.

Les visites de terrain ont été particulièrement nombreuses ces dernières semaines et chacune d'entre elles a été l'occasion de faire le point sur des dossiers. De Saint-Etienne-du-Valdonnez à Pierrefiche ou Le Bleymard, en passant par Saint-Chély-d'Apcher, Malbouzon ou Florac, Meyrueis ou Sainte-Enimie, j'ai pu échanger avec les élus locaux sur leurs projets, comme sur les contrats territoriaux. Rassurer, accompagner pour mieux comprendre les besoins de nos territoires, tisser des liens avec ceux qui font vivre chaque commune, chaque vallée. Cela est essentiel.

Loin d'évoquer la caricature du clientélisme brandi par certains, les élus locaux comprennent parfaitement la nécessité de faire évoluer nos dispositifs pour qu'ils répondent précisément aux attentes du territoire. C'est le cas avec les contrats territoriaux, que l'on va faire évoluer en 2026. Et sur ce sujet du clientélisme, un contrat territorial de 4 ans peut d'ailleurs tout aussi bien avoir une ambition clientéliste que la programmation annuelle qui sera mise en place dès 2026. On a tous pu le constater, et certains en feront les frais, ces dernières années des contrats territoriaux. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder la programmation du FRED, où certains projets inscrits sont très éloignés de l'envergure départementale qui était voulue, ou sur la programmation du FRAT pour les années 2022, 2023 et 2024, pour se rendre compte que le clientélisme était déjà clairement présent.

Moins de discours, mais plus de concertation. Nous en aurons véritablement besoin sur des projets structurants pour le territoire.

Je pense notamment au Mont-Lozère, où malgré les 80 cm de neige tombés le 8 février, 19 jours plus tard, le ski alpin est fermé. Seules les pistes de ski de fond restent encore ouvertes. Pour autant, il y a eu une forte affluence. Cependant, le bilan financier net de la saison sera négatif pour la SELO. Je rappelle qu'en 2024, pour 14 jours d'ouverture, le déficit de la SELO s'est élevé à 104 000 euros. Et je ne parle même pas du soutien annuel d'argent public, à plus de 330 000 euros, en 2024, pour la contrainte de services publics sur cette délégation.

Par les temps qui courent, engager chaque année plus de 400 000 euros d'argent public pour combler des déficits d'une exploitation vouée à se réduire comme une peau de chagrin, avec l'incertitude de la neige, doit nécessairement interroger les décideurs publics que nous sommes. S'il y a une nécessité d'investir, les moyens doivent être dans les outils qui vont amener des recettes. C'est une réflexion que l'on doit avoir avec l'ensemble des acteurs sur le massif, comme ici, au Département, et avec la SELO, bien évidemment.

De la concertation sur le projet de la RD 998, où j'ai eu l'occasion d'échanger avec les populations et les acteurs concernés. Il est apparu au fil des échanges que le projet était surdimensionné aux yeux des élus locaux et des habitants du territoire. J'ai fait une réunion publique là-dessus. Nous avons engagé avec les services et Denis Bertrand une réflexion pour reconsidérer le projet. Mais, face aux recours engagés, alors que nous avons corrigé les excès de ce projet, l'envie de n'assurer que la simple sécurité m'interroge, comme je me questionne sur l'envie de prendre l'argent, près de 4 millions d'euros, pour aller l'investir ailleurs.

Je pense également au contournement de Langogne après mes derniers échanges avec le préfet de région. Je vous ai fait parvenir à tous la copie de la lettre qu'il m'a envoyée, il y a quelques semaines, comme je l'ai envoyée à tous les élus du territoire, sur le linéaire de la RN 88.

Si l'on ne peut que regretter l'impossibilité de changer le phasage pour démarrer par la partie lozérienne, c'est-à-dire de la plaine de Barre jusqu'à la route de Villefort, pour des questions de déblais-remblais, l'on peut se réjouir de l'organisation d'un COPIL à l'été 2025 et de l'avancement du dossier pour que la concertation publique puisse se tenir au second semestre 2025 pour ce qui concerne l'étude d'un tracé neuf entre la A75 et le col de Vielbougue. Comme l'on peut se réjouir de la mise à l'étude en 2026, avec la concertation publique qui en suivra, du contournement est de Mende, tout comme les travaux de sécurité tout au long du parcours lozérien.

Nous aurons là aussi à tenir compte des appels de fonds au regard des dépenses réalisées avec, comme première approche pour les collectivités locales de la Lozère, c'est dans le courrier aussi, une participation au fonds de concours de l'ordre de 1 million d'euros pour les années 2025, 2026 et 2027, puis de l'ordre de 4 millions d'euros pour les années 2028 à 2032. Tout ça pour arriver aux 25 millions d'euros.

La part à prendre en charge localement, à date, sur l'ensemble des investissements pour les études, le contournement de Langogne, les travaux de sécurité est donc évaluée à 100 millions d'euros.

De la concertation au Bleymard, aussi, pour l'aménagement du carrefour des départementales au droit des commerces. De la concertation à Malbouzon, avec les élus locaux sur le devenir de l'ancien centre d'accueil, qui nécessite un investissement lourd, mais nécessaire à l'heure du ZAN, zéro artificialisation nette, ce n'est pas le bonbon (*humour*). De la concertation à Sainte-Enimie, autour du projet du centre de pleine nature de la Fédération « Sport pour tous », plus important centre d'hébergement de Lozère, avec ses 300 couchages et ses 21 000 nuitées en 2024. Ici aussi, l'enjeu est de taille.

De la concertation pour faire évoluer notre présence au SIA, avec un franc succès à la clé, je le crois. Le CORAM nous a ouvert son espace pour une mise en valeur de nos productions et de nos savoir-faire au hall 1. Je remercie Valérie, qui s'en est occupée depuis le début, ainsi que toute l'équipe des agents mobilisés tout au long de cette séquence, qui sont rentrés hier et qui sont, je crois, bien fatigués, après ces dix jours sur place là-haut, mais j'y reviendrai.

De la concertation aussi avec nos producteurs et exposants locaux pour choisir la prochaine destination de notre opération, « la Lozère à ... », qui se déroulera à Béziers à la fin de ce mois de mars. Un choix collectif, motivé par l'intérêt du territoire. À titre personnel, Valérie le sait, j'avais voté pour Nîmes, moi. Une opération qui, je suis sûr, rencontrera un franc succès. D'ailleurs, la communication a commencé à Béziers. Enfin, de la concertation pour aboutir à de la coordination entre les acteurs locaux au service du territoire. Quand on sort des logiques politiciennes, cela permet, par exemple, que le CDT distribue à nouveau les produits de la SELO. Tout ça, en somme, c'est du gagnant-gagnant pour la Lozère.

Mes chers collègues, moins de paroles, plus d'actes. C'est lorsque nous allons à la rencontre des services et équipes du Département, comme dans les collèges, pour à la fois rencontrer des agents, mais aussi pour tester leur talent. Moins de paroles et plus d'ouverture, c'est lorsque nous sommes élus, côte à côte, à l'entente UNESCO avec Michèle MANOA à l'unanimité. C'est de soutenir la présidence de Didier COUDERC à la SELO. C'est aussi lorsqu'avec Dominique DELMAS, Françoise AMARGER-BRAJON, nous réunissons les directeurs d'EHPAD pour poursuivre le travail de fond au service de nos aînés, mais c'est encore vrai lorsqu'avec Eve BREZET, nous allons à la rencontre des élus locaux à Malbouzon, ces derniers jours.

L'ouverture est visible dans les actes au-delà des paroles et des postures politiques. Elle est aussi visible, je me permets de le rappeler, avec le budget voté le 17 décembre dernier. Au-delà de la majorité élargie, même si certains se sont abstenus, avec comme seul argument le fait qu'ils ne m'aiment pas, ce sont bien des choix forts pour l'année 2025 qui sont salués par vous-même. Je ne peux que souligner, à titre d'exemple, le maintien des aides pour la culture populaire et accessible. Nous avons sanctuarisé pour la culture notre soutien aux collectivités locales, aux structures, aux associations, aux compagnies, aux troupes. Ailleurs, comme vous avez pu le lire dans la presse, certains ont opté pour des coupes franches. Ce n'est pas le cas ici, en Lozère.

Je le répète, mais en Lozère, territoire de 80 000 habitants, nous n'avons pas le droit de perdre notre temps dans les querelles politiciennes, dans notre temps. Le faire, c'est jouer contre son propre camp, contre notre territoire. Je revendique 80 000, parce qu'il y a 76 000 habitants en population municipale et 4 000 dits de « comptés à part ». Dans les comptés à part, ce sont les gens qui sont dans les maisons de retraite, ce sont les étudiants. Je suis désolé, mais ils sont présents en Lozère au moment où il y a le recensement. Donc, pour moi, ils sont lozériens. Et donc, c'est pour ça que je dis, maintenant, qu'on est 80 000.

Moins de discours et plus d'action, c'est certainement le leitmotiv de la start-up « Look Up Space » qui a placé la Lozère au cœur de l'innovation spatiale avec la surveillance radar à Monts-de-Randon. Ce projet n'est pas simplement une avancée technologique, c'est la preuve, s'il en fallait, que la Lozère n'est pas un département figé dans le passé mais un territoire en mouvement, tourné vers l'avenir où l'innovation a toute sa place. Une innovation saluée par Sophie PRIMAS, porte-parole du gouvernement, lors de sa visite très récente.

L'excellence lozérienne a également été mise à l'honneur dans un autre registre au Salon international de l'agriculture. Je profite pour renouveler toutes mes félicitations à Christine VALENTIN qui vient d'être réélue Présidente de la Chambre agriculture et je condamne aussi les messages un peu odieux qui ont été tagués à droite et à gauche sur différentes routes. Je trouve que c'est scandaleux et je regrette clairement que certains puissent s'adonner à de telles pratiques. Les services, je crois Monsieur ROLIN, sont en train d'ailleurs de faire le travail après que la gendarmerie nous a demandé de pouvoir maintenant effacer les messages.

Cette année, encore, notre territoire a brillamment été représenté au Salon international de l'agriculture. Deux inaugurations ont marqué cet événement. La première au hall des animaux, au hall 1, grâce au CORAM, grâce à Philippe MEYNIER, qui a été particulièrement apprécié. Et une seconde au hall 3, pour l'espace Lozère, plus traditionnelle, comme on la connaît chaque année. L'innovation apportée avec un marché de producteurs au hall des animaux a permis de valoriser l'excellence agricole lozérienne en offrant une vitrine privilégiée aux savoir-faire et produits du territoire. Une mise en lumière qui témoigne du dynamisme et de l'engagement des acteurs locaux en faveur du développement agricole et économique de la Lozère. Une deuxième inauguration plus institutionnelle de l'espace Lozère en présence des acteurs locaux, des parlementaires, de nos partenaires institutionnels, de notre préfet et de plusieurs anciens préfets. On en a vu cinq qui sont passés sur nos espaces. C'est la preuve que quand ils passent en Lozère, ça les marque et quand ils viennent au salon d'agriculture ou ailleurs, ils reviennent nous voir. J'ai trouvé ça très très bien. On a d'ailleurs eu l'occasion aussi de rencontrer l'évêque parti de Lozère, François DURAND, donc qui est évêque de Valence maintenant, qui lui a fait un passage aussi sur le stand de la Lozère.

Nous avons eu aussi l'occasion de rencontrer plusieurs ministres, dont Patricia MIRALLES, Françoise GATEL et Catherine VAUTRIN, pour échanger sur les enjeux de la ruralité et porter les dossiers structurants de Lozère. Parmi les enjeux abordés avec les ministres figurent notamment le développement des infrastructures, le soutien bien évidemment à l'agriculture de montagne et à l'attractivité économique du département, mais aussi à la santé avec la rencontre de Catherine VAUTRIN. Ces échanges ont également été l'occasion d'évoquer le pacte de territoire pour la Lozère, que, si vous en êtes d'accord, on appellera « l'énergie de la Lozère » qui permettrait d'apporter des financements de l'État sur un certain nombre de dossiers structurants pour le territoire. Sur ce sujet, vous avez pu lire dans la presse qu'une réunion a été organisée avec le préfet Laurent CARRIER, conseiller territoire du Président de la République, avec l'ensemble des forces vives et représentants du territoire pour travailler dans la concertation. C'est cela aussi l'ouverture et la concertation, associer le plus possible le territoire, les territoires.

Mais l'excellence lozérienne s'est aussi illustrée à travers nos éleveurs lors du concours de la race Aubrac avec les distinctions de plusieurs animaux remarquables. La vache Magie du Gaec BATIFOL qui a remporté la médaille d'or parmi les jeunes vaches, est tout un symbole et surtout le symbole de l'excellence de notre élevage. Je n'oublie pas la médaille d'argent au concours général agricole de Laurent AUGIER pour sa bière à la 48, aux couleurs de la Lozère, dont le Premier ministre lui-même a pu attester l'excellence lors du salon. C'est François ROBIN qui lui a fait goûter, je crois. Vous l'aurez compris que l'actualité a été dense ces dernières semaines.

Avant d'en venir sur les sujets de la présente séance, je me permets cette réflexion. Certains membres de l'opposition ne loupent pas une occasion de me faire un procès en communication excessive. Mes chers collègues, j'allais dire que charité bien ordonnée commence par soi-même. Surtout quand on diffuse une correspondance privée de Mme la rectrice pour tenter de s'attribuer le sauvetage de quatre classes alors que rien n'a été décidé, rien n'a été discuté par les instances décisionnelles. Peu importe le mépris des instances qui ont à statuer, le CSA ou le CDEN, peu importe la mobilisation des maires, de la Sénatrice, des élus locaux, des syndicats, de la Députée, du Président du Conseil départemental comme des élus en charge, peu importe le mépris du secret des échanges, tant qu'on capte l'attention.

Mais nous, élus locaux, nous savons que la démocratie ne se joue pas sur des effets d'annonce, mais dans le respect des débats, dans la prise en compte de tous les acteurs concernés. C'est pourquoi je tiens à saluer la mobilisation de tous qui, bien au-delà des postures, travaillent au quotidien pour défendre l'avenir de nos écoles. À leur côté, je continuerai à me battre pour que les décisions qui concernent notre territoire soient prises dans la transparence et le respect des instances légitimes.

Avant d'en venir à la séance, je me dois, par souci d'une bonne information, de vous indiquer que nous avons fait le choix, avec le colonel Frédéric LHOMME, de proposer au CASDIS de changer de fournisseur de matériel roulant. Pour l'avenir, si le conseil d'administration en est d'accord, nous achèterons le matériel du constructeur DESAUTEL, alors que précédemment nous faisons confiance au constructeur SIDES. La gestion commerciale, ça parlera à certains d'entre vous, de cette dernière société n'est pas de nature à ce qu'on puisse travailler dans la sérénité avec cette société compte-tenu de ce qui s'est passé ces dernières années par rapport à un employé - je ne donnerai pas de nom - qui est donc salarié aujourd'hui chez SIDES. Je voulais vous le dire, quand même.

Je me dois aussi de corriger une information que je vous ai donnée lors d'une précédente séance sur le bilan financier des Jeux olympiques, ce que ça a coûté au Département. Des données incorrectes m'avaient amené à vous dire que le coût de l'opération s'élevait, était voisin de 100 000 euros. À la suite d'une demande spécifique de la Chambre régionale des comptes qui a enquêté sur le coût des JO un peu partout dans les départements, ce coût est en fait bien plus élevé, bien plus élevé, puisqu'il est supérieur à 220 000 euros pour le Conseil départemental de la Lozère. C'était une belle action. Mais, pour moi, l'occasion est trop bonne de vous dire que s'il y avait eu une vraie concertation entre tous les élus à l'époque, plutôt qu'une décision unilatérale, une décision d'autorité prise par une seule personne, nous aurions fait partager à plusieurs milliers de Lozériens la flamme olympique, pour un coût certes très élevé, 180 000 euros, mais qui aurait pu être partagé entre plusieurs collectivités. Il y aurait pu avoir un échange. Alors qu'avec l'opération réalisée, ce sont, au final, moins de 500 lozériens qui ont pu participer aux Jeux Olympiques, pour un coût, au final, bien plus élevé. C'est toujours ainsi avec la pensée unique et l'autoritarisme.

Enfin, après de multiples péripéties, nous avons réussi à débloquer la situation pour le centre d'incendie et de secours de Grandrieu, et nous espérons un déménagement pour fin avril, voire courant mai. Là aussi, pour des raisons qui m'échappent, mais toujours en lien avec l'autoritarisme de l'ancienne exécutive, le versement de l'aide du Département avait été bloqué fin 2023. Il y a eu une aide de 250 000 euros. On avait stoppé les paiements des acomptes. J'ai corrigé cela à l'automne dernier, afin que le dossier puisse être débloqué, le chantier se finir et les perspectives sont maintenant plutôt favorables pour une ouverture prochaine.

Pour en revenir à la séance qui nous occupe aujourd'hui, avec une première décision modificative et quelques points importants. Le premier d'entre eux est le choix que nous avons fait, ou que nous allons faire plutôt, de ne pas augmenter les droits de mutation à titre onéreux, la fameuse DMTO, malgré la possibilité qui nous était offerte par la loi de finances de passer de 4,5% à 5%.

Je vous proposerai tout à l'heure de rester sur 4,5%. Il s'agit d'un choix politique, celui de ne pas augmenter les impôts des Lozériennes et des Lozériens, de ceux qui construisent leur logement. Cela dans un contexte de fragilité immobilière, avec une reprise des transactions immobilières amorcée depuis le mois de septembre dernier, après une période de ralentissement marquée par des taux d'emprunt élevés. Il ne faut pas casser la dynamique, donc je vous proposerai de ne pas augmenter cet impôt. Il est à noter que peu de départements ont fait ce choix.

Par ailleurs, nous aurons à donner un avis sur le SRADDET et je tiens à préciser que j'ai émis un vote défavorable sur l'avis du Comité Régional de la Biodiversité sur la modification numéro 1 du SRADDET. En effet, cet avis ne prend en compte que la qualité environnementale pour limiter encore plus l'effet du ZAN ici sur notre territoire. La ruralité paie le même prix. C'est même la double peine, on condamne la campagne. On ne peut raisonnablement pas traiter la Lozère comme Toulouse, il y a une nécessité de prendre en compte les spécificités du territoire. S'agissant de l'avis sur la modification numéro 1 du SRADDET qu'on devra donner donc à la Région, je vous proposerai de donner un avis favorable à la révision sous quelques réserves. Si on peut saluer les efforts de concertation de la Région, il est toujours regrettable que la zéro artificialisation nette vienne contraindre, voire geler, les capacités de développement des territoires ruraux et hyper-ruraux, et que la garantie communale ne s'applique pas aux communes soumises au règlement national d'urbanisme.

Dans la continuité de notre engagement, et sans entrer dans les détails qui vous seront prochainement présentés, nous allons aujourd'hui faire des choix forts, des choix qui affirment une volonté politique claire. Placer l'humain, c'est les compétences premières du Conseil départemental, à chaque étape de la vie, au cœur de notre action. Parce qu'une société se juge à la manière dont elle traite ses enfants, ses aînés et ses plus fragiles, nous faisons le choix de la dignité et du respect avec un certain sens de la justice sociale. Nous vous proposerons plusieurs décisions majeures pour l'enfance, pour nos aînés, pour les personnes en situation de handicap, parce que ces publics ne peuvent être laissés aux aléas économiques. Nous faisons évoluer notre dispositif de participation au financement de l'accueil de la petite enfance dans les crèches. Nous voulons une aide stable, prévisible et surtout indépendante des fluctuations d'activité de ces structures. Car soutenir la petite enfance, c'est investir dans l'avenir de notre société.

Dans cette même dynamique, nous voterons des taux d'évolution pour les établissements avec un soutien fort au secteur des personnes âgées et du handicap. Face à la situation financière critique des EHPAD en 2022-2023, avec un déficit cumulé de tous les établissements frôlant les 4 millions d'euros, nous faisons le choix de la responsabilité, soutenir prioritairement nos aînés. Ce n'est pas un arbitrage comptable, c'est une nécessité sociale et humaine. Ainsi, si vous en êtes d'accord, nous porterons une revalorisation comprise entre 3,5% et 5% pour les établissements accueillant nos personnes âgées.

Les établissements du secteur handicap sous CPOM, avec un prix de journée beaucoup plus élevé, seront revalorisés quant à eux du niveau prévisible de l'inflation pour 2025 à 1,5%. Il est important de rappeler que notre département était parmi les seuls à intégrer les revalorisations des oubliés de Ségur pour tous les personnels dès 2024, cela contre l'avis d'un grand nombre de Départements. Voilà mes chers collègues, pour l'essentiel, ce que je tenais à vous dire cet après-midi, je vous remercie pour votre écoute, et je vous laisse à la parole. Jean-Louis BRUN, Patrice SAINT-LÉGER, Johanne TRIOULIER, Robert AIGOIN.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Sénatrice et chers collègues, depuis le vote du budget du Département du 17 décembre 2024, le contexte politique national et international évolue et génère des inquiétudes pour beaucoup de nos concitoyens.

Au niveau national, un budget a été enfin adopté prévoyant un effort du redressement des finances publiques avec un objectif de réduction du déficit budgétaire de l'État. Le gouvernement ambitionne de le ramener à 5,4% du PIB après un dérapage à 6,1% en 2024. Comme évoqué lors du vote du budget du Conseil départemental, des efforts vont être demandés aux collectivités. Cet effort financier sera finalement de 2,2 milliards d'euros. Le fonds destiné à accélérer la transition écologique est prévu en baisse par rapport à 2024.

Les Départements vont connaître une hausse contrainte de leurs dépenses. De nombreux Départements par la voix de l'ADF estiment qu'ils auront du mal à boucler leur budget et à assurer leur mission de service public, notamment dans le domaine social. Qu'en est-il pour le département de la Lozère, Monsieur le Président ?

Au niveau international, il existe bien des sujets d'inquiétude concernant la flambée des dispositions visant à prôner le protectionnisme, le repli sur soi, le racisme et l'antisémitisme. La politique s'inspire de plus en plus d'un extrémisme religieux ou nationaliste qui, au final, attise haine et violence. L'actualité nous dévoile quotidiennement son lot d'atrocités et l'appétence de certains dirigeants à opposer les différences. Plusieurs événements dévoilés récemment comme l'affaire de Bétharam nous invitent à la vigilance et à l'écoute des lanceurs d'alerte. J'émet le vœu, pour nous qui avons quelques responsabilités politiques, que collectivement et avec nos différences nous sachions trouver des positions qui rassemblent et apaisent.

Concernant les rapports présentés en Conseil départemental de ce jour, nous voulons exprimer notre point de vue, M. le Président, sur certains d'entre eux.

Nous serons favorables à toutes mesures qui permettront de favoriser l'attractivité du département. La démographie médicale en fait partie. L'approbation du projet de modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires d'Occitanie devrait le permettre. Nous appelons, comme déjà évoqué lors des réunions avec la Région, à une prise en compte de nos spécificités départementales pour que le zéro artificialisation nette, donc le ZAN, ne vienne pas contraindre un peu plus le développement des communes qui souhaitent attirer de nouvelles populations. Par nos votes, nous exprimerons notre inquiétude sur ce sujet. Nous souhaitons que la zone d'activité des Choisinets, et je l'ai dit hier en commission organique, à Langogne, passe de la liste indicative des opérations au projet d'envergure régionale, comme vous le souhaitez pour la zone d'activité du Chaousse à Mende. Nous notons que les consultations ont été réalisées jusqu'en juin 2024 et nous y avons participé. Est-ce qu'aujourd'hui, au regard des dernières décisions du tribunal administratif, les réserves pour les grands projets d'infrastructures sont adaptées ? Est-ce que le département de la Lozère continue à faire entendre ses spécificités au niveau régional et national ?

Concernant la politique des solidarités humaines, nous vous demanderons quel est l'impact financier de la modification des règles d'attribution des subventions de fonctionnement sur l'aide pérenne pour les structures multi-accueil classiques ou micro-crèches.

Concernant la tarification des établissements et services aux personnes âgées et tarification des établissements et services aux personnes handicapées, l'augmentation uniforme et conséquente des prix de journée de la section hébergement des EHPAD, aux alentours de 3 €, pourrait avoir des conséquences sur leur attrait. Dans son budget, l'État a prévu une hausse du fonds d'urgence pour les EHPAD les plus vulnérables qui passe de 100 à 300 millions d'euros. Est-il nécessaire d'uniformiser cette hausse sans prendre en considération les différentes situations des établissements ? Vous nous proposez, concernant la section dépendance, une hausse du point GIR à 8,48 euros. Nous sommes favorables à cette proposition, mais nous vous rappelons que, si l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance aboutissait, la valeur nationale du point GIR avait pour valeur de référence 2024 (7,34 euros), donc défavorable aux établissements.

Pour le secteur personnes handicapées, même si l'optique de convergence tarifaire est idéalisée, nous nous interrogeons sur les éléments financiers pris en considération pour y parvenir. Nous avons pris connaissance en commission organique du rapport du cabinet AEC qui a présenté les enjeux des politiques personnes handicapées, le vote des taux directeurs et les objectifs CPOM. Ce rapport avait été commandé début 2024 par l'ancienne gouvernance. De grandes difficultés existent entre les gestionnaires des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Nous vous demandons officiellement aujourd'hui de transmettre à tous les élus départementaux le détail de ce rapport et de le rendre public. Il s'agit de rendre lisible l'utilisation de fonds publics et particulièrement départementaux. Pour terminer, je souhaite revenir sur le projet de carte scolaire qui sera dévoilé le 6 mars.

Si nous savons aujourd'hui, par communication de la rectrice d'académie à Mme la députée, que les projections de fermeture de classes à Saint-Michel-de-Dèze, au Pont-de-Montvert, Saint-Flour-de-Mercoire et Saint-Chély-d'Apcher sont abandonnées, il n'en demeure pas moins d'inquiétude pour les autres. Ce sujet doit permettre de s'interroger sur les actions concrètes en lien avec l'attractivité du département. De plus, pour couper court aux communications négatives, ce sujet transpartisan a été porté par l'ancienne majorité, dont vous faisiez partie, M. le Président, et doit l'être non seulement par la nouvelle majorité, mais par l'ensemble des élus. Nous avons souhaité, toujours dans le cadre de l'accès à la scolarité et les particularités de notre département, vous proposer une motion de soutien aux accompagnants des élèves en situation de handicap, donc des AESH, au nom du groupe « Lozère passionnément et indépendant », qui sera présentée par M. AIGOIN.

Et je voudrais simplement rajouter un petit point, mais très rapide, sur le Centre incendie et de secours de Grandrieu, pour infirmer ce que vous avez dit. Les aides du Département n'ont jamais été bloquées sur le centre incendie et de secours de Grandrieu. Si elles n'ont pas été versées comme elles devaient l'être en temps et en heure, c'est simplement parce qu'il y avait une incohérence entre le projet et ce qui était livré. Voilà. Merci pour votre attention.

Monsieur Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental

Merci, Monsieur BRUN. Monsieur Patrice SAINT-LEGER

Monsieur Patrice SAINT-LÉGER

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Lors de notre dernière séance du Conseil départemental, en décembre dernier, nous avons eu à adopter le budget 2025 de notre collectivité. Il a été largement validé par les membres de cette assemblée avec 18 voix sur 26, soit bien au-delà de la majorité départementale. Preuve s'il en est du sérieux et du volontarisme des programmes d'investissement que nous avons le plaisir d'initier ou de poursuivre pour tout le territoire de la Lozère. Nous l'avons adopté avant même que celui de la nation le soit et nous avons bien fait car nous avons été prudents sur la partie recettes et nous ne devrions pas avoir de mauvaises surprises sauf événements exceptionnels tels qu'une crise économique inattendue ou à des facteurs extérieurs liés à l'actualité internationale, vous l'avez souligné. Je m'interroge encore sur la position de ceux qui se sont abstenus car ils votent les rapports proposés, reconnaissent le bien-fondé des travaux menés, parfois nous reprochent d'être dans la continuité de l'ancienne majorité et refusent de voter le budget in fine. Cette situation est totalement incompréhensible pour bon nombre de nos concitoyens.

Autre sujet, vous l'avez évoqué, le salon de l'Agriculture. Il s'est terminé ce dimanche avec une fréquentation en hausse et où la Lozère non seulement était bien présente mais bien représentée. Nous sommes un grand département agricole avec des cultures et élevages très variés et nous le devons à des générations de paysans qui ont façonné avec beaucoup de labeur nos paysages et qui ont su transmettre leur savoir-faire. Nous avons la chance, à l'heure actuelle, d'avoir des agriculteurs en Lozère qui font un travail de très grande qualité avec des contraintes toujours plus fortes et une avalanche de normes qui sont parfois extravagantes. Comme j'ai déjà pu le faire pour nos pompiers, forces de l'ordre et soignants, je tiens à saluer leur action et souvent leur engagement extérieur à leur exploitation, que ce soit dans le syndicalisme agricole, la vie municipale de leur village ou dans les associations locales tout simplement. Ce salon permet également d'avoir un accès plus direct à de nombreuses personnalités, notamment des chefs d'exploitation, industriels, ainsi que des ministres, et pour quelques-uns d'entre nous, au Premier ministre François BAYROU en personne.

Autre sujet, et non des moindres, à mon tour de revenir sur une nouvelle carte scolaire qui sera prochainement entérinée dans notre département. Le rouleau compresseur de l'éducation nationale a été particulièrement sévère avec les écoles rurales pour l'année scolaire à venir. Pas moins de 12 écoles sont impactées par des fermetures de classes, dont 5 se retrouvent en classe unique, ce qui compromet inexorablement leur avenir à court terme.

C'est le cas de Saint-Amans, une commune déléguée qui m'est chère, avec toutes les conséquences que cela implique, tant sur la qualité de l'enseignement, la mise en péril du dynamisme local, des répercussions pour les familles, des trajets plus longs pour les enfants. D'autre part, cela constitue un paradoxe flagrant face aux politiques de revitalisation rurale que prône l'État. Je sais que nous sommes tous, les 26 conseillers départementaux, pleinement mobilisés sur ce sujet d'actualité.

Monsieur le Président, vous avez eu récemment l'occasion de rencontrer, avec certains de nos collègues, la rectrice de l'académie, afin de défendre l'école rurale de nos campagnes. Il y a un an, à la suite des propos du Président de la République concernant le réarmement démographique, vous avez lancé un appel à la population à faire des bébés. Et effectivement, le nœud du problème reste une inquiétante baisse de la natalité.

En 2024, la maternité de Mende n'a connu que 332 naissances, un chiffre exceptionnellement bas, peut-être même un des plus bas depuis 1945. C'est en moyenne moins d'une naissance par jour.

Il y a donc à craindre de nouvelles fermetures de classes dans les années à venir si nous n'accueillons pas de nouvelles familles en Lozère et si possible avec des fratries nombreuses. C'est une situation dont notre majorité hérite et j'espère qu'avec les nombreux programmes en cours de déploiement pour l'accueil d'une nouvelle population, nous arriverons à renverser cet état de fait un ce jour. Il nous faut un minimum de services publics pour attirer de nouveaux habitants. L'école de la République en fait naturellement partie.

Enfin, et dernier sujet, permettez-moi de revenir un instant sur un sujet qui m'est cher, à savoir l'aménagement de la RN 88, en 2x2 voies, que nous attendons depuis les annonces du CIAT en 1993, il y a maintenant 32 ans. Si le projet n'avait pas été remis en cause en 1997 par la ministre écologiste, Dominique VOYNET, alors que Jean-Claude GAYSSOT, aux indéniables attaches lozériennes, était en même temps ministre communiste au transport, nous n'aurions plus à en parler aujourd'hui. Surtout qu'à l'époque, il était prévu une prise en charge exclusive par l'État.

Nous sommes un département où les recettes fiscales sont faibles en comparaison aux autres départements de métropole et quasiment totalement enclavés hors réseau routier. Chez nous, pas de gare TGV ni d'aéroport pour se déplacer facilement au plan national ou international. L'État nous doit bien cela au titre de la solidarité nationale. Il nous est impossible de participer à hauteur de 25% sur cet aménagement transversal de notre département. Vous avez déjà eu l'occasion de le dire publiquement. Accéder à un tel niveau de participation à une route nationale se ferait indiscutablement au détriment des projets communaux et intercommunaux que nous finançons, à nos propres programmes d'investissement et surtout à un renoncement à sécuriser et améliorer les routes et infrastructures départementales dont nous avons la charge pour plusieurs années budgétaires.

Mais au-delà du financement de ce projet devenu essentiel pour la Lozère, je suis inquiet de l'attitude d'une minorité d'extrémistes de gauche et d'activistes faussement écologistes qui passent leur temps à bloquer par tous les moyens, y compris physiquement, le moindre aménagement structurant. Le département du Tarn en a malheureusement fait la terrible expérience depuis maintenant près d'une décennie. Après le barrage de Sivens, c'est maintenant l'autoroute A69, qui relie la ville de Castres à Toulouse, qui en paie les frais. Alors que cet accès vital au développement du sud du Tarn et que deux tiers des ouvrages d'art ont été réalisés.

La justice, saisie par une poignée d'extrémistes, souvent non concernés par le projet routier qui est revenu des quatre coins de la France, quand ce n'est pas de l'étranger, a ordonné l'arrêt des travaux. Vous aviez connu les juges rouges, voici venus les juges verts. Et ne parlons pas des conséquences d'un tel jugement qui ne manquera pas de faire jurisprudence. C'est probablement un gâchis compris entre 1 à 2 milliards d'euros pour le contribuable. Je tiens à exprimer tout mon soutien aux élus locaux dans la diversité de leurs engagements partisans qui se sont engagés sur ce projet depuis 2018, à commencer par la Présidente de la région Occitanie, qui s'est totalement investie afin de faire aboutir ce projet routier. Que ce soit en termes de justice, de sécurité ou d'immigration, nous avons besoin d'un État fort. Nous en sommes encore loin.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci, Monsieur SAINT-LEGER. Madame Johanne TRIOULIER.

Madame Johanne TRIOULIER

Je voulais commencer par juste une petite remarque personnelle. J'ai bien écouté votre discours, M. le Président, et j'y ai trouvé de nombreux points positifs. Un, par contre, des points négatifs, malheureusement, c'est ce parallèle que vous mettez entre ouverture, travail commun et pensée unique et autoritarisme. Moi j'ai juste la sensation que ça va à l'encontre de votre discours et j'ai l'impression d'un peu d'une vision réductrice mais c'est simplement ma pensée personnelle et je voulais simplement l'évoquer ici

À côté de ça, je voulais revenir sur le dernier sujet évoqué, la RN 88. Juste en vous disant que, sauf erreur de ma part, je n'ai pas reçu l'envoi du préfet de région. Donc si possible, je veux bien l'avoir. Et puis je voulais dire à Monsieur SAINT-LÉGER que depuis 1997, je pense qu'il s'est passé pas mal de choses, et bien plus récemment, je ne sais pas s'il y a beaucoup d'activistes de gauche chez nous, mais en tout cas, j'ai vu beaucoup d'élus, que ce soit de gauche, de droite, écolos ou autres, ou sans étiquette, qui se sont mobilisés pour ressortir ce dossier-là, qu'il est sur un dessus de pile depuis, alors qu'il était dans une grande pile depuis des années. Et je les en félicite tous et je les en remercie pour nous tous Lozériens.

Je voulais aussi parler de la carte scolaire puisque ça a été évoqué et qu'aujourd'hui se déroule le CSA, en effet, et que le CDEN se déroulera le 11 mars. Là aussi, je pense qu'il y a eu une grande mobilisation de la part de tous les élus. Enfin, on le voit aujourd'hui, on en parle tous, c'est qu'on se sent tous concernés. Et au niveau des collectivités locales, il y a eu beaucoup de mobilisation aussi, vous en parlez M. SAINT-LÉGER, pour nos petites communes, et en effet c'est important. Moi pour mon canton, on se sentait très impactés, puisque l'école de Saint-Flour, l'école de Rocles et l'école de Langogne étaient visées. Et que visiblement, on serait peut-être préservé pour certaines années, donc nous croisons les doigts, nous attendons le CDEN du 11 mars, parce qu'en effet, comme vous le soulignez, Monsieur le Président, on peut avoir des surprises, et jusqu'au 11 mars, rien n'est décidé. Donc on va attendre tout cela, mais quoi qu'il en soit, il y a eu une motion relative à la défense des écoles du territoire qui a été votée lors du conseil municipal de Langogne le 18 mars, contre les fermetures de classes et ou d'écoles, qui ne paraît pas prendre en compte les collectivités en matière d'attractivité, d'urbanisme, de développement économique et d'amélioration des conditions d'accueil des enfants, qui passera au prochain conseil communautaire. Comme vous l'avez souligné, nous avons eu une visite de la rectrice de la Région. De notre côté, à côté de Langogne, à Saint-Flour, nous avons eu des manifestations où nous avons vu de nombreux élus, de nombreux parents d'élèves, que ce soit de la commune concernée, mais des communes voisines aussi, des personnes lambda qui se sont mobilisées, donc on voit que ça touche toute une population et qu'en fait cet enjeu économique a bien été compris par tous.

Et puis je voulais enfin revenir par rapport à un sujet qui m'est cher, à la culture. Vous nous avez dit dans votre discours, Monsieur le Président, que vous mainteniez des aides pour la culture populaire, je m'en félicite, j'en suis vraiment heureuse pour la Lozère, et j'espère que les années à venir en seront de même.

Quoi qu'il en soit, on peut s'en inquiéter, on peut s'en inquiéter tous, de par les signaux qui sont envoyés au niveau de l'État, ce qu'on a pu voir et qui nous préoccupe et dont je voulais évoquer aujourd'hui, c'est le gel du « pass culture ». Et par rapport à ce gel là, il y a eu un collectif qui a été créé qui s'appelle Collectif Éducation Culture de Lozère et qui s'est réuni le 6 février.

En fait, depuis le 8 février, il y a eu un sursis sur le serveur ADAGE, qui semble avoir permis de réserver les projets pré-déposés, mais qui ne permettait pas de faire de nouveaux dépôts. Donc, le collectif a alerté la préfecture et a fait une tribune qui a été envoyée aux médias, à la préfecture, aux députés, à la sénatrice, au DSDEN, à la DAC. Il n'y a pas eu énormément de retours. Donc voilà, je voulais vous inviter à voir cette tribune, et je voulais éventuellement vous en faire part. De toute façon vous avez dû tous l'avoir dans la boîte, donc je vous invite à la relire, et puis à faire part de vos observations au collectif « Éducation Culture ». C'était tout pour ma part.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci, Madame TRIOULIER. Monsieur Robert AIGOIN.

Monsieur Robert AIGOIN

Oui, merci Monsieur le Président. Alors, désolé, vous avez fait un discours fleuve. J'espère que le mien ne va pas lasser l'auditoire. Je vous rassure tous, il sera plus court.

Je voulais avoir deux réactions, dont la première, c'est au niveau national. D'abord, l'année 2024 que nous venons de terminer a vu pas moins de quatre gouvernements successifs avec de nouveaux ministres, certains avec des démêlés avec la justice. Depuis l'ère jupitérienne, pas moins de 20 ministres environ sont dans ce cas. Ça doit nous questionner. Le dernier cas étant le nouveau Président du Conseil constitutionnel.

Allons encore plus loin. Les États-Unis d'Amérique, qui se sont dotés d'un Président du même acabit, avec des casseroles, on l'entend, et pourtant l'Amérique c'est loin. Mais chaque fois qu'il se déplace, on l'entend, qui veut diriger le monde, soutenu par des milliardaires, peu scrupuleux, ni des individus, ni de la planète. Le comportement de M. TRUMP prouve que les fous ont encore de beaux jours. On pourrait en citer M. POUTINE, M. NETANYAHU, M. ORBAN, les talibans, le Hamas. Je veux dire qu'on pourrait les citer tous. On voit de la folie qui arrive aujourd'hui, là-dedans.

Le deuxième point concerne un post qui a été fait lors de la rencontre avec Sophie BÉJEAN, directrice de l'Académie, et qui m'amène à quelques réflexions

Ah, j'allais oublier aussi, excusez-moi,. Je souhaitais que notre assemblée ait quand même une pensée pour la famille d'Alain CLÉMENT, qui était le responsable de l'UT de Florac, un des responsables de l'UT de Florac, et qui vient de décéder, malheureusement, à un âge dont on se passerait bien de mourir. Je voudrais qu'on ait une pensée pour sa famille en ces moments.

Donc, sur cette page Facebook, l'article commence par « Le Département reste pleinement engagé aux côtés des communes, sur le terrain, pour soutenir nos établissements et garantir les meilleures conditions d'apprentissage à nos enfants et adolescents ». Là, je pense que nous faisons cela, au Département, depuis des décennies, quels que soient les dirigeants qui ont pu être à la tête de ce Département, donc rien de spécial.

« Nous continuons à investir dans nos collèges avec des actions concrètes : travaux de rénovation énergétique ». Ça on l'a engagé en 2015 et on voit que parfois ça s'est pas trop mal passé jusqu'à maintenant. Notamment pour le collège de Sainte-Enimie. « Nous sommes pleinement mobilisés aux côtés du DASEN et de l'équipe enseignante du collège de Florac ». Bon, mais je crois que ce collège-là, à l'unanimité de cette assemblée, nous avons mis d'ailleurs, un projet pédagogique, l'orchestre à l'école. Ça ne s'est pas trop mal passé. Je pense qu'il y a eu aussi de la discussion avec les parents.

Et puis, là, ce qui me gêne, il est écrit noir sur blanc « depuis son élection, Laurent SUAU fait face à une situation complexe héritée de l'ancienne équipe où rien n'a été imaginé pour l'avenir alors que la baisse de la natalité constatée en Lozère comme ailleurs en France menace différents établissements ici à moyen terme ». Le mot « complexe », je sais que vous savez l'utiliser, où, faute d'orthographe où s'écrit avec un accent et là j'ai repris mon souffle, j'ai dit, là, qu'est-ce qui se passe, là ? il y a un truc. Mais, Monsieur SUAU, qui est-il, ce Monsieur SUAU ? Et bien, ce Monsieur SUAU, ancien premier vice-Président de cette ancienne majorité, dont il faisait partie, il n'était pas mobilisé pour les écoles et pour tout ça ? Et qu'est-ce que je vois dans cette ancienne équipe ? Ben des revenants. Madame BRÉMOND, vice-Présidente de l'éducation, en charge de l'éducation, elle était dans l'ancienne équipe, elle y est de nouveau. Et qui je vois aussi sur la photo ? Je vois Madame PANTEL, sénatrice, faisant partie aussi de cette ancienne équipe. Prenez une claque les enfants, allez, c'est gratuit. Investissez... voilà.

Bon, ça c'est la première boutade. Alors, moi, ce que je trouve rigolo, c'est que quand vous étiez dans l'ancienne équipe, je ne vous ai pas entendu imaginer des solutions pour résoudre ce problème récurrent qui était la baisse de la natalité.

Et deuxièmement, vous auriez dû informer Madame BREMOND, aujourd'hui votre vice-Présidente en charge de l'éducation, afin qu'elle puisse évoquer les solutions de la nouvelle équipe pleinement investie sur le sujet devant le CDEN. Et vous auriez dû aussi prévenir Mme la Sénatrice, qui est élue par les grands électeurs lors de rencontres sur le terrain avec eux, que cette nouvelle équipe avait imaginé des solutions miraculeuses pour répondre à la baisse de la natalité entraînant la baisse des effectifs.

Et qu'est-ce que je vois ? Qu'est-ce que je vois dans la baisse des effectifs ? Que la commune de Mende est en train de perdre aussi un poste d'instituteur. Mais où était M. SUAU en étant premier vice-Président de l'ancienne majorité ? Il était aussi maire de Mende. Mais comment a-t-il pas pu imaginer à ce moment-là des solutions ? C'est terrible, c'est terrible. Et en plus, tout le monde oublie quand même que Sophie PANTEL, concernant le collège Saint-Enimie, avait tenu une table ronde en juillet 2024 avec tous les acteurs, donc l'ancienne équipe s'était quand même souciée de ça.

Mais moi je me fais aucun souci maintenant, vous savez. Vous allez pouvoir porter en haut lieu, Monsieur SUAU, les solutions que vous avez imaginées avec votre nouvelle équipe pour solutionner la baisse des effectifs dans les établissements scolaires des départements ruraux, chose que l'ancienne équipe n'avait pas su imaginer. On est couillons quand même ! On est tous des anciens, on est des couillons. Monsieur SUAU le premier. Et là, vous allez pouvoir, d'abord parce que vous avez pris des responsabilités au niveau d'un parti politique qui s'appelle Renaissance, puisque vous faites partie de l'exécutif, et ensuite parce que maintenant, vous avez adhéré au groupe de droite au département de France. Donc vous allez pouvoir porter haut et fort cette imagination que vous avez eue avec votre nouvelle équipe pour solutionner la problématique de la baisse de la natalité et des effectifs dans les établissements.

C'est fantastique, vous avez employé le mot décroissance alors pour vous je comprends que c'est un vilain mot. Mais jusqu'à maintenant, qui est-ce qui a épuisé la Terre ? Qui est-ce qui est responsable du dérèglement climatique ? Mais c'est cette croissance jusqu'au boutiste, aujourd'hui, qui en est responsable. Politiciens, vous nous avez traités de politiciens ! Mots que vous avez employés souvent dans votre discours. Et c'est une parade, parce que tout ce qui est discussion, et qui ne va pas dans votre sens, devient un acte politique de notre part.

M. SAINT-LÉGER, alors quand vous dites qu'on n'a pas voté les budgets alors qu'on vote tout, excusez-moi, tout le monde ici le sait, c'est de bonne guerre. Les oppositions, vous l'avez fait, vous, de votre côté, c'est de bonne guerre, donc vous m'en rajoutez pas. Et puis, ensuite, vous auriez pu demander à M. BAYROU que vous aviez eu l'honneur de rencontrer au Salon de l'agriculture avec d'autres élus, c'est magnifique ça, mais qu'ils reviennent sur l'aide aux entreprises privées, cotées au CAC 40, de rendre les millions qu'ils ont reçus tout en continuant de licencier. Ça aurait été faire en preuve, et vous j'aurais trouvé certainement quelques millions pour finir la RN 88, dans sa totalité, vous auriez pu trouver les sous pour avoir un hélicoptère à l'année ici, mais non, ça, ça ne vous traverse pas l'esprit, parce qu'aujourd'hui, vous préférez taquiner, faire des ronds de bras.

Oui, on se félicite de notre agriculture, bien sûr, mais elle continue à aller mal. On s'en félicite d'avoir des agriculteurs qui sont bons, mais elle continue d'aller mal. Puis je finirai par une boutade. Toujours pour revenir sur le mot « politicien ». Excusez-moi, j'ai la gorge sèche. Monsieur SUAU, je crois que vous avez commencé votre carrière en politique au Parti Socialiste. Ensuite, vous avez fait campagne pour M. MACRON, alors je me rappelle plus le parti qui était sous M. MACRON, c'était le en même temps.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'était « En marche »

Monsieur Robert AIGOIN

Ensuite, on était en marche, vous étiez en marche, n'est-ce pas ? Maintenant, vous êtes en Renaissance, vous avez été candidat pour En Marche, enfin, vous l'avez été. Et puis, maintenant, la dernière nouvelle, c'est que vous adhérez aux départements de droite de l'ADF. Bon, la boucle est bouclée, n'est-ce pas ? Mais, je me souviens d'un ami que nous avons en commun, Monsieur SUAU, qui était Georges FRÊCHE. Et Georges FRÊCHE, il avait une boutade, qui m'est restée. Alors, elle peut être désobligeante, suivant de quel côté on le prend « certains hommes politiques ont une colonne vertébrale politique comme celle d'un chamallow ». Merci

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mme Guylène PANTEL.

Madame Guylène PANTEL, sénatrice

Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas revenir sur le contexte international dont vous avez tenu des propos que je partage. Il est douloureux et difficile et je crois que vos propos ont bien dit la situation. Je vais simplement vous dire qu'on était au salon international de l'agriculture aux côtés des élus de la Chambre d'agriculture, des producteurs, des collectivités, des élus, des enseignants en lycées agricoles, des élèves, évidemment ceux et celles qui sont venus nombreux pour animer et faire connaître notre département ainsi que les agents qui ont fait un travail remarquable.

Un an après le mouvement de protestation agricole d'ampleur, il était primordial de se retrouver pour faire le bilan d'années écoulées et donner des perspectives. Donc le jeudi 20 février dernier, le Sénat a définitivement adopté le projet de loi d'orientation agricole. Oui, ce texte n'est pas parfait, évidemment, mais de toute façon, il fallait avancer et quelques avancées sont dans ce projet de loi, pas tout ce qu'auraient souhaité certainement les agriculteurs.

Je voudrais aussi vous remercier. Je voudrais surtout remercier les élus qui sont venus nombreux à mes rendez-vous du Sénat, avec la délégation aux collectivités territoriales, dont le Président, le vice-Président, qui sont descendus en Lozère, ce qui a mis un coup de projecteur sur la Lozère, et merci aux élus qui sont venus. Nos échanges ont été nourris, fructueux, ce qui nous a permis de finaliser notre rapport que nous devons faire sur le pouvoir préfectoral de dérogation, des solutions concrètes pour adapter les normes au territoire.

Nous avons rendu notre rapport à Monsieur RETAILLEAU, ministre de l'Intérieur, mercredi, il y a 15 jours. Maintenant nous allons déposer une proposition de loi. Les Lozériens ont évidemment contribué à ces dix recommandations que nous avons proposées dans le rapport. Je vous le ferai passer à chacun d'entre vous. On espère que cela va aider nos territoires et nos territoires ruraux. Parce que évidemment, les choses sont différentes entre les territoires urbains et les territoires ruraux et il faut pouvoir adapter.

Je voulais aussi évoquer les textes à venir au Sénat, qui sont importants, dont la proposition de loi visant à soutenir les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des inondations. Nous allons travailler ce texte avec plusieurs normes qui en ressortent, et la proposition de loi relative à l'exercice des missions des architectes des Bâtiments de France. C'est une proposition de loi importante - je faisais partie de cette délégation - nous avons beaucoup travaillé dessus, et donc on va la présenter au Sénat, et évidemment, elle va être amendée, elles vont être toutes les deux amendées, mais c'est le rôle des sénateurs. Voilà, je ne vais pas vous en dire plus pour aujourd'hui.

Évidemment, je partage ce que vous avez dit sur la carte scolaire, mais je ne vais pas en parler avant que le CDEN ait pris ses décisions le 11 mars. Merci.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

M. Alain ASTRUC

Monsieur Alain ASTRUC

Je voudrais aussi revenir sur la carte scolaire. Je crois qu'il y a eu une forte mobilisation des élus, notamment au niveau de l'Association des Maires pour apporter notre soutien, à la fois aux enseignants, aux syndicats, aux enfants, aux parents et aussi aux élus. J'avais reçu, les syndicats qui m'ont fait passer une motion que j'ai adressée à l'ensemble des maires, à travers Guillaume BONICEL.

Je crois qu'on a une action commune à faire sur ce territoire, si on veut maintenir une vie dans nos petites communes rurales et le tissu social. Il a été dit aussi, de ne pas augmenter la longueur du transport scolaire pour nos enfants. J'ai envoyé un article aux journaux. Je pense aussi qu'il faudrait être présent demain, si on le peut, nombreux. Je crois qu'il y a une manifestation demain matin à 11h, pour soutenir cette action. Voilà en deux mots ce que je voulais dire.

Parce que pour certaines écoles - j'ai le cas sur mon territoire, sur ma commune - on ferme une classe, et c'est vrai que ça peut faire fermer cette école. Vous savez, dans nos communes, on a du privé, on a du public. Aujourd'hui, il peut y avoir des parents qui décident de changer leurs enfants et de les mettre aussi dans le privé, ce qui est tout à fait leur droit, mais ça peut amener à la fermeture totale d'école. Donc, je crois qu'il faut être, comme je l'ai dit tout à l'heure, très présent et faire en qu'on puisse faire le travail qui se doit avec la rectrice. Je crois que la rectrice va nous rencontrer deux fois par an. On lui fait part de nos soucis, je crois que ça a été fait avec Patricia BREMOND entre autres, mais il faudra appuyer fortement. Voilà ce que je voulais dire en quelques mots.

Passage non enregistré

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je vais apporter quelques réponses.

Concernant le budget départemental qui a été voté, en limitant à 2,2 milliards au lieu de 5 milliards les prélèvements sur les collectivités locales, c'est ce qui a été confirmé par les écrits qui nous sont arrivés, depuis, sur les finances, c'est plutôt une bonne nouvelle pour le budget départemental. On l'avait préparé avant, comme l'a dit Patrice SAINT-LEGER, le 17 décembre, sur une base de prélèvements de 5 milliards pour les collectivités. On n'était pas impactés au niveau du département, sur la recette de la Solidarité. On était impactés, par contre, sur la dynamique, puisque pas de dynamique sur la DGF, et pas de dynamique sur la fraction de TVA. On a été plutôt prudents sur les DMTO, très prudents sur les DMTO, puisque on a dû encaisser 7,3 millions, en 2024, et on a inscrit 5,5 millions. Donc, on a été plutôt très prudents. Je reviens là-dessus parce que, pour moi, c'est pas comme ça qu'on fait de la politique, c'est pas comme ça qu'on envoie des messages à la population. Il faut aller sur des éléments qui sont concrets et factuels. Et là, en l'occurrence, je pense que vous avez tapé un peu à côté de la plaque.

C'est votre choix, on confirmera ou pas à l'exécution budgétaire, on verra bien ce qui se passe, mais sur les recettes, nos recettes à notre budget ne sont pas insincères. C'est faux de dire ça. Et par ailleurs, avec le nouveau budget proposé par le gouvernement, on sera encore moins impactés que ce que l'on avait prévu. Et pour ceux qui étaient, ce matin, à la première réunion du directeur général adjoint de Paris, là-haut de Bercy et qui est venu passer la journée en Lozère, j'ai même compris que ça serait un petit mieux pour le Département de la Lozère, sur la fraction de TVA, que ce que l'on a anticipé dans notre budget.

Alors, voilà ce que je pouvais dire, donc, par rapport au budget qui a été voté. On aura d'ailleurs, au mois de juin, la DM2 pour intégrer l'excédent de 2024. Je pense qu'on a plutôt bien ciblé les recettes prudemment, et je pense qu'on a bien ciblé les dépenses, et particulièrement sur la partie solidarité. On a souvent parlé avec Émilie POUZET-ROBERT, avec Françoise AMARGER-BRAJON, avec Dominique DELMAS, avec Séverine CORNUT, avec ceux qui s'en occupent, parce qu'on a quand même augmenté sensiblement l'enveloppe du budget primitif sur la partie solidarité, donc toute la partie sociale. Mais on doit être en mesure avec ça - Emilie, tu vas me le confirmer ou pas - de passer l'année, alors que d'habitude, on votait toujours des DM complémentaires. Alors bien évidemment, sauf événements exceptionnels qui nous tombent sur le coin de la figure. Mais je pense qu'on a plutôt bien ciblé le budget.

Sur la carte scolaire, je reprends tout ce que vous avez dit, vous avez tous raison, tout le monde s'est battu de son côté et tous ensemble, finalement, pour qu'on essaye de préserver le plus de moyens en Lozère.

Alors, moi je ne veux pas défendre la rectrice, mais elle dit aussi des vérités. Nous avons le taux d'encadrement le plus important de toute la France, ici en Lozère, ça c'est une réalité aussi. C'est très bien, ça permet d'avoir une scolarité très saine pour nos enfants et ça fait des études qui se déroulent généralement très bien et ça fait des gamins qui réussissent bien, y compris dans les études supérieures.

Madame Johanne TRIOULIER

On ne peut pas dire que l'on soit privilégiés pour autant.

Monsieur Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental

Non, j'ai parlé du taux d'encadrement, je n'ai pas parlé de privilège. Mais parce que c'est basé sur des ratios, toutes les politiques ont toujours fait ça sur des ratios. Ce qu'on peut voir aussi, alors moi j'entends tout, mais ce n'est pas forcément très opportun pour des gamins, d'être dans une classe unique à quatre ou cinq gamins, ou six gamins, ou sept gamins. C'est pas forcément le plus adapté en termes d'éducation non plus, et en termes de progression pour les enfants. Alors pour certains ça marche bien, pour d'autres ça ne marche pas forcément mieux. Et donc après, quand ils se arrivent au collège, quand ils se retrouvent au collège BOURRILLON avec 700 gamins, les premiers temps, c'est un peu plus difficile.

Donc on est tous d'accord, pour défendre un maillage territorial le plus possible, pour que les gamins fassent le moins de kilomètres possible le matin et le soir, ça c'est une vraie chance pour la Lozère. Cependant, comme le disait Patrice SAINT-LÉGER, la natalité est ce qu'elle est aujourd'hui, on n'échappe pas à cette règle nationale où les jeunes de 25 à 40 ans ne veulent plus faire d'enfants ou ils veulent moins en faire. Il y a une baisse de natalité partout et nous n'échappons pas à ça. J'ai pointé dès le 9 août, et particulièrement dans mon discours de politique générale de la séance du mois de septembre, l'alerte sur les collèges. Parce que j'avais bien en tête ce qui se passait dans les petites écoles, avec la baisse des effectifs, ça c'est une réalité. Et donc il y a un vrai sujet pour nos collèges dans l'avenir. Et là en termes de maillage de territoire aussi, là en termes d'enfants, d'adolescents qui ne devront pas faire des kilomètres trop le matin ou trop le soir pour rentrer ou aller à l'école. Ça c'est un vrai sujet et l'on a intérêt de trouver pour tous ces collèges, à mon avis, des colorations qui nous permettront d'accueillir peut-être plus de gamins de l'extérieur quand on a des internats.

L'internat de Langogne, Johanne, il est très fragile. Il est très fragile parce qu'il y a combien de gamins ? Il y a 210 ou 213 élèves au collège, il y en a 10 à l'internat, il y en a guère plus. Il y en a 12. Donc on a intérêt à être vigilants. Je n'ai jamais entendu ça avant.

Monsieur Robert AIGOIN

Jean-Paul, réagis ! Ça fait 30 ans qu'on est élu, 30 ans qu'on se bat pour nos petits collègues.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je finis. Ne t'énerve pas parce qu'après tu pars (rires). Non, sur les dernières années, je suis désolé, moi je n'ai pas entendu ça. C'était pas mon sujet, et dans cette majorité, je vais y revenir tout à l'heure pour répondre à Johanne, mais on avait quand même, et je l'ai dit dans mon discours et je vais le redire là, mais on avait quand même un peu la pensée unique et l'autoritarisme qui régnaient quand même dans cette assemblée.

Monsieur Robert AIGOIN

Quand je t'ai invité le lundi matin, combien de fois es-tu venu pour dire ce que tu dis maintenant à tout le monde ? Combien de fois tu es venu ? Sois honnête dans ta vie une fois ! Une fois dans ta vie !

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Alors pas souvent ! Je vais te répondre, non, pas souvent !

Monsieur Robert AIGOIN

Donc, tout ce que tu dis, tu aurais pu venir le dire. Denis, il est venu souvent ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je t'ai répondu, je t'ai répondu, pas souvent. Mais moi je n'ai jamais entendu, par la pensée unique, avoir une action forte pour les collègues. Je suis désolé, j'ai le droit de le dire, comme toi t'as le droit de dire ce que tu dis, mais c'est ma conviction profonde, et je vais y revenir, sur la question de cette pensée unique. Je reprends l'exemple des JO, parce qu'il est parlant, cet exemple des JO. C'est bien une seule personne qui a décidé, d'abord, de dire lors de l'inauguration de la maison des sports on va avoir la flamme olympique à 150 000 euros - à l'époque on oubliait la TVA - et « je me fais fort, de faire baisser le prix » ça ce n'est pas moi qui le dis, c'est public et ça a été dit par qui vous savez.

Deuxièmement, est-ce qu'il y a eu, à un moment donné, une concertation avec quelqu'un, avec le maire de Mende, avec le maire de Marvejols, avec les communautés de communes, avec Saint-Chély, pour se dire : est-ce qu'on ne peut pas faire un groupement, pour essayer de voir si on peut pas faire venir cette flamme olympique ? Ça a été fait ailleurs. Millau, ils ont fait ça avec Montpellier et Sète. On aurait pu avoir la même stratégie. Sauf que cette pensée unique avait décidé qu'à 180 000 euros, c'était trop cher, on enterre le dossier. On en a parlé ici, personne n'en a rien dit. C'est ça que je déplore, moi.

Monsieur Robert AIGOIN

Tes soutiens de l'ancienne majorité, c'est des hypocrites car nous en avons parlé en réunion de majorité. Nous avons pris une décision collective.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Laisse-moi finir. C'était quand même une seule personne, la Présidente, qui décidait. C'était la Présidente qui avait décidé qu'on aurait la flamme à 150 000 euros et qu'elle ferait baisser le prix. Je m'excuse, c'est mon opinion et j'ai le droit de la porter.

Monsieur Robert AIGOIN

Et quand le Tour de France il vient à Mende et qu'on demande au Département de participer, qui tu as appelé ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

J'ai pris mon téléphone en 2022, j'ai appelé Sophie PANTEL, elle m'a dit qu'elle participerait.

Monsieur Robert AIGOIN

Je pose la question de la pensée unique. Tu sais la critiquer et tu sais la trouver quand ça t'arrange. Quand tu veux te présenter aux élections, quand tu veux faire quelque chose, c'est la pensée unique mais personne n'était au courant.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

De quoi ? Des JO c'était public.

Monsieur Robert AIGOIN

Si tu téléphones à la pensée unique, c'est donc que tu considères qu'elle a une certaine valeur.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'est la Présidente de l'exécutif, donc c'est normal que je téléphone d'abord à la Présidente.

Monsieur Robert AIGOIN

...et alors que nous qui faisons partie de sa majorité, tu ne nous as jamais téléphoné.

Monsieur SUAU, Président du Conseil départemental

C'est la Présidente de l'exécutif, donc c'est normal que je téléphone d'abord à la Présidente. Après, c'est à elle de faire un seul choix. Je suis désolé, mais ce sont des faits avérés.

Madame Johanne TRIOULIER

Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, vous avez le droit d'avoir vos opinions, mais exprimez-les comme des opinions et pas comme des faits avérés.

Monsieur SUAU, Président du Conseil départemental

Sur le dossier de la RN 88, il y a quand même des avancées, alors il faut tenir compte du bémol maintenant de l'A69 parce qu'on va avoir dans les temps à venir des difficultés sûrement à faire passer des dossiers aussi ici dans ce département. Mais il faut quand même tenir compte de cette fameuse lettre du préfet de Région où les cinq sujets - cinq sujets parce que le cinquième c'est la fin de la rocade ouest de Mende - mais les quatre sujets principaux c'est-à-dire les aménagements de sécurité, la première partie du contournement de Langogne, les études pour un tracé neuf entre l'A75 et le col de Vielbougue et les études pour le contournement est de Mende, ils sont bien prévus dans ce schéma. Même les études du tracé neuf sont engagées et donc il y a des perspectives. Cela dit, il faut rester prudent parce que le dossier reste complexe et on sait très bien qu'on va avoir affaire à quelques opposants de droite ou de gauche pour venir nous embêter.

Sur la culture, je pense que sur le budget du Conseil départemental, tu l'as souligné Johanne, donc on maintient les enveloppes. J'espère que l'on pourra les maintenir dans les années à venir. Sur le « pass-culture », alors c'est pas à moi de défendre l'action du gouvernement, mais c'était quand même une mesure nouvelle, je ne sais pas en quelle année, 2021 ou 2022. Ce « pass-culture » a été mis en place avec une enveloppe qui a explosé et c'est pour ça qu'ils ont verrouillé en début d'année parce que les moyens financiers qui étaient alloués dans les crédits d'État étaient en train de s'envoler allègrement.

Madame Johanne TRIOULIER

Ça concerne nos collégiens quand même.

Monsieur SUAU, Président du Conseil départemental

Tu devrais dire qu'il y a quatre ou cinq ans en arrière, ça n'existait pas que et c'est une nouveauté qui a été plébiscitée puisque tout le monde en demande et qu'à un moment donné comme l'enveloppe explose et bien ils arrêtent. Il faut bien bloquer les budgets.

À Paris, on reproche tout le temps d'être en déficit perpétuel. N'est-ce pas Monsieur AIGOIN ? c'est ça, la réalité, et il faut donc qu'on soit en capacité, collectivement, de bloquer certaines enveloppes. Et ça a été fait. Et je rappelle qu'ici, contrairement à certains de nos autres territoires, on ne fait pas payer à la culture des travers budgétaires qu'on pourrait avoir. En même temps, on n'en a pas trop, donc tout va bien pour l'instant.

Sur l'enfance et les aînés. Sur l'enfance d'abord, on augmente un peu l'ordinaire de toutes les crèches, parce qu'il y a un vrai besoin de technicité dans les crèches, Donc il y a besoin de budget pour ça aussi. Donc on propose, et Valérie FABRE peut-être le dira tout à l'heure un peu plus dans le détail, d'augmenter les enveloppes.

Sur le point GIR, on le bloque à 1%, parce que justement, on est déjà sur un point GIR haut, et sur le prix des journées des EHPAD, sur certains EHPAD, en fonction des augmentations – si on les vote tout à l'heure - ça peut avoir un impact de 100 euros par mois sur la prise en charge de l'hébergement.

Sur l'expérimentation concernant la dépendance, le Département n'a pas été retenu, bien qu'on ait candidaté. Donc on verra quand l'expérimentation deviendra définitive - si elle le devient - à ce moment-là, on sera obligé d'y rentrer.

Sur le rapport du cabinet AEC, qu'on a reçu hier matin, le travail est toujours en cours et le travail va se poursuivre jusqu'à 2026, puisque l'on avait pris un marché sur 3 ans. Ils vont nous accompagner pour aller au plus près des établissements. L'enjeu, autour des quatre axes stratégiques, qu'on proposera, c'est quand même d'essayer de convaincre ces établissements qu'il ne faut pas rester trop conservateur et qu'il vaut mieux essayer d'être innovant, de proposer des nouveautés dans les prises en charge pour garder le coup d'avance qu'il y a sur le département de la Lozère, par rapport à cette expérience, de plusieurs dizaines d'années.

La motion, on la passera à la fin de la réunion. Le centre d'incendie et de secours de Grandrieu, je ne partage pas ton analyse sur le fait qu'effectivement, fin 2023, ont été bloqués les acomptes de paiement à la communauté de communes Randon-Margeride. C'est factuel. Moi, j'ai débloqué cela au mois de septembre ou d'octobre 2024.

Sur la carte scolaire, on en a parlé.

Alors, je veux juste dire à Robert AIGOIN que le groupe DCI, c'est pas que la droite, il y a le centre et les indépendants.

Monsieur Robert AIGOIN

Pour moi, il y a la gauche et la droite.

Monsieur SUAU, Président du Conseil départemental

C'est ton analyse à toi. Voilà, d'accord. Il n'y a pas plusieurs gauches ?

Monsieur Robert AIGOIN

Si, il y a plusieurs droites et il y a plusieurs gauches.

Monsieur SUAU, Président du Conseil départemental

Voilà. On va passer à l'examen des rapports. Sur le PV des débats du 17 décembre 2024, est-ce qu'il suscite des questions, des oppositions, des abstentions ?

Monsieur Didier COUDERC

Mme Sophie PANTEL s'oppose.

Monsieur SUAU, Président du Conseil départemental

Opposition de Mme Sophie PANTEL. On passe à l'examen du rapport 100 sur la démographie médicale. Mme Christine HUGON.

Madame Christine HUGON, Présidente de la commission Territoires et Attractivité

Le rapport 100 concerne la mise en œuvre d'un dispositif d'aide en faveur des infirmiers en pratique avancée (IPA). A travers ce rapport, il est proposé d'approuver, dans le cadre de la politique en faveur de la démographie médicale, en complément des actions de prospection et d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé, la mise en œuvre d'un programme d'aide en faveur des infirmiers diplômés d'État, exerçant en libéral ou salarié, suivant la formation d'infirmiers en pratique avancée, et s'engageant à exercer 5 ans minimum sur le département en libéral ou en structure.

Ce nouveau dispositif permettrait l'attribution d'une bourse d'engagement sous forme de versement annuel d'un montant de 5 000 euros sur les deux années de formation, soit 10 000 euros au total. Ceci en complément des aides de l'Agence régionale de santé et de l'assurance maladie. En parallèle, en collaboration avec l'Ordre des médecins de Lausanne, une campagne d'information et de sensibilisation des médecins généralistes sera engagée pour leur démontrer l'intérêt de travailler en collaboration avec cette profession. On peut soumettre au vote.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires par rapport à cette démographie médicale ? On rajoute une strate à notre dispositif, donc avec les IPA. On verra ce que ça produit, et éventuellement ça pourra être corrigé et comment faire évoluer encore la politique sur la démographie médicale dans les temps à venir. Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Le rapport est adopté. Le rapport 101 sur le SRADDET.

Madame Christine HUGON, Présidente de la commission Territoires et Attractivité

Le rapport 101 concerne l'avis du département de la Lozère sur le projet de modification n° 1 du schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires d'Occitanie (SRADDET).

La Présidente de la Région Occitanie a saisi le Département pour avis sur la modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires d'Occitanie (SRADDET), approuvé en 2022, consécutive à différentes évolutions législatives portant sur le foncier, et notamment la territorialisation du principe de sobriété foncière, la logistique, les plateformes aéroportuaires et les déchets.

Il convient de saluer l'effort de concertation à nouveau déployé. A la suite de l'analyse des documents transmis, sont relevés les points d'attention suivants.

Donc je remercie également les services pour tout le travail qui a été fait pour étudier ce schéma.

Sur le volet financier :

Bien que les enjeux d'objectif de sobriété foncière soient compris et partagés, il est regrettable que le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) vienne contraindre, voire geler, les capacités de développement des territoires ruraux et hyper ruraux et que la garantie communale ne s'applique pas aux communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) bloquant leur développement ce qui est susceptible de ralentir l'accueil de nouvelles populations pourtant essentiel à la viabilité du territoire (maintien de la population active, des services...) alors même que la consommation de terres agricoles ou naturelles est historiquement moindre que celle des espaces urbains ou péri-urbains.

La recherche de compromis que la Région a cherché à obtenir dans le cadre de la concertation de cette modification du SRADDET, notamment autour d'indicateurs permettant de moduler la baisse en fonction des territoires est approuvée même si ceux-ci restent très contraignants pour les territoires ruraux, et ce malgré la volonté de rééquilibrage affichée dans le SRADDET.

Il est entériné :

- l'inscription de la RN88 dans son projet entre Rodez et l'A75 et pour le contournement de Langogne, comme projet d'envergure nationale ou européenne (PENE) afin que le retard d'équipement ne pénalise pas à nouveau le développement du territoire ;
- l'inscription au titre des projets d'envergure régionale (PER) du projet de zone d'activités économiques du Nord de Saint-Chély-d'Apcher, notamment en lien avec la labellisation « Territoires d'industrie » décernée au Nord Lozère et à sa position d'entrée dans la région par l'A75,

Le Département demande l'intégration de l'extension de la zone d'activité des Choisinets dans la liste des projets d'envergure régionale au lieu de la liste indicative des opérations à mener à rejoindre les projets d'envergure régionale.

Il est demandé que la zone d'activités économiques de Lou Chaousse à Mende soit intégrée aux projets d'envergure régionale au regard d'un foncier de 18 ha (9 directement aménagés, 9 acquis en réserve), d'une consommation dans la période donnée (permis d'aménager en 2022) et ce avant que les règles du ZAN soient pleinement précisées et d'une contribution au dynamisme du chef-lieu départemental et permettant de répondre aux besoins d'activités économiques et de services agissant à l'échelle de la Lozère.

Sur les volets logistiques et aéroportuaires : le Département demande à ce que le réseau ferré puisse venir en support au transport à longue distance de bois afin de préserver le réseau routier.

Sur le volet déchet : il convient de noter la forte implication des collectivités lozériennes dans une gestion vertueuse des déchets depuis de nombreuses années et de rester vigilants à ce que des solutions de proximité à des coûts acceptables pour les usagers perdurent.

Il vous est donc demandé, dans ces conditions, de donner un avis favorable à la révision du SRADDET, sous réserve de l'intégration de la zone d'activités de Lou Chaousse de Mende et de la zone d'activités des Choisinets de Langogne titre des projets d'envergure régionale.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Sur cet avis, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

Monsieur Didier COUDERC

Avis défavorable de Mme Sophie PANTEL.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Le rapport est adopté.

Madame Valérie FABRE, Présidente de la commission Tourisme

Le rapport 300 - Enfance Famille, concerne la modification des règles d'attribution des subventions de fonctionnement sur l'aide pérenne sur les structures multi-accueil classiques ou micro-crèches.

Jusqu'à présent, conformément au Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS), le Département de la Lozère accorde aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) une aide au fonctionnement versée trimestriellement en fonction de leur activité :

- sur présentation de justificatifs pour les crèches,
- d'un montant forfaitaire pour les micro-crèches, en fonction de leur capacité d'accueil.

Cette différence de traitement induit un déséquilibre dans la gestion de ces deux types de structures qui du point de vue des familles, fournissent le même service évoluent dans un secteur en tension et rencontrent des difficultés de recrutement qui rendent leur activité fragile.

Il vous est proposé, dans une démarche d'équité de traitement et de majoration du soutien financier aux EAJE, de faire évoluer le règlement départemental avec l'attribution d'une aide annuelle, payée mensuellement, et calculée sur la base d'1,30 € par jour et par place autorisée.

L'enveloppe de crédits nécessaires, estimés à 225 000 €, fera l'objet, soit de virements internes soit d'un abondement en décision modificative

Si vous en êtes d'accord, la fiche n°20 du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS), et ses annexes, sera adaptée en conséquence.

Alors, je voulais répondre à votre question, M. BRUN, tout à l'heure, en introduction à l'occasion des discours. Jusqu'à présent, il y avait une aide sur les crèches qui n'était pas prévisible, puisque, en fait, c'était en fonction du fonctionnement de la structure. Donc les directeurs de crèches, chaque mois, faisaient un relevé mensuel de la fréquentation. Or, on sait que nos crèches, elles sont habilitées à un nombre de places et qu'il y a des contraintes qui sont normales de recrutement en termes de personnel encadrant. Donc une structure qui est habilitée pour 20 places, qu'elle ait ou non une fréquentation régulière, elle aura de toute façon le même personnel en face pour accueillir les enfants. Et donc, on entend bien que ce type de fonctionnement peut fragiliser nos crèches.

Or, nos crèches, elles sont un élément essentiel de notre attractivité. Alors, tout à l'heure, vous nous questionniez sur le coût que ça allait représenter. Donc, au budget primitif, il y avait un montant de 150 000 euros, et il y aura bien évidemment un surcoût, puisque ce surcoût sera de 40 000 euros. Je voulais vous rappeler que la politique des solidarités sociales, à elle seule, représente un budget de 56,5 millions d'euros et qu'à l'intérieur, la politique enfance-famille, c'est 9 730 000 euros. Donc, il s'agit de 40 000 euros d'augmentation.

À l'heure où on évoque la mobilisation pour la carte scolaire, alors j'en suis un témoin très important, puisque en 2014, j'étais chef d'un établissement qui comptait 180 élèves et qui, actuellement, en compte un peu plus de 80. Cet établissement, il avait neuf classes, et il s'apprête à fermer sa sixième classe. Voilà, je vous laisse faire le calcul sur l'évolution.

On parle du bilan démographique qui est en plein déclin. Et je dois dire que moi, de mon côté, j'étais très mobilisée dès 2015 sur la politique d'accueil de nouvelles populations. Nous avons des territoires comme l'association « Terre de Vie », le PETR du Gévaudan, et aussi sur la partie Cévennes, le PETR qui était très engagé. Ce que j'ai regretté, c'est que nous n'ayons pas un travail assez en commun avec le Département pour justement nous mobiliser parce que je sentais bien qu'il y avait un souci à ce niveau-là et que nous devons nous mobiliser.

Alors, quelle est la priorité ? Accueillir des actifs. Nous devons accueillir des actifs sur nos territoires. Nous avons des potentiels pour cela, mais nous avons aussi des freins. Alors les freins, on essaie de les réduire aujourd'hui avec ce dispositif sur les crèches, et les freins c'est aussi l'habitat. L'habitat, je pense qu'on a des atouts sur la rénovation, en particulier la rénovation de nos habitats en centre-ville. On a du potentiel, malheureusement, sur l'habitat, on a souffert de la problématique avec Lozère Énergie et aussi, jusqu'en 2025 pour avoir vraiment une couverture à l'échelle du département sur les interlocuteurs qui pouvaient accueillir les Lozériens qui souhaitaient rénover en matière d'habitat.

Le département de la Lozère va être mobilisé prochainement à Béziers puisque ça sera pas que du tourisme à Béziers. On aura aussi Lozère Nouvelle Vie qui travaille en partenariat avec « France Travail » pour accueillir de nouveaux actifs. Mais voilà, si on veut accueillir des actifs, il va falloir qu'on mette des dispositifs d'accueil rapidement. Alors sur les crèches, on stabilise. Sur le logement, on y est engagé et on va vraiment se mobiliser.

Mais ce que je voulais vous dire, ce que j'avais regretté qu'on n'ai pas vraiment un travail partenarial avec tout le territoire de la Lozère, les communes, etc. Il y avait des dispositifs qui existaient depuis 2015, mais qu'on n'ai pas assez tous travaillé de concert. Tu te souviens, Jean-Louis, je t'avais dit une fois, à propos de la démographie médicale, que des médecins étaient venus sur le secteur de Chanac et que je n'en avais pas été informée. Alors certes, ces médecins, c'est de la démographie médicale, c'est de la démographie. Et à mon petit niveau, j'aurais été très heureuse de les accueillir et de partager avec eux ce qu'ils aimaient sur la Lozère. D'ailleurs, tu m'avais proposé d'organiser la rencontre à la Canourgue et je m'étais mobilisée pour le faire.

Voilà, j'étais un peu longue, je suis désolée.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Je suis favorable au principe, je voulais juste avoir une information sur le coût mais encore une fois, il n'y a aucun problème avec cette mesure-là.

Madame Valérie FABRE, Présidente de la commission Tourisme

Je suis tout à fait d'accord mais je pense que ta question pour moi c'est l'occasion de m'exprimer sur la mobilisation sur la carte scolaire, sur la démographie et sur les crèches.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

D'ailleurs, en parlant de Béziers, puisque l'on y va à la fin du mois, pendant deux jours ou trois jours, ça sera l'occasion aussi d'essayer de vendre, excusez-moi l'expression, mais l'UPP de Saint-Enimie. Madame MANOA.

Madame Michèle MANOA

J'ai deux questions. La première question c'est le coût qui a été calculé là pour les 1,30€ par place. Est-ce que ça va correspondre à ce qui était donné aux micro-crèches ? Parce que les micro-crèches sont particulièrement fragiles. Donc est-ce qu'on va arriver au même montant de subvention que ce qui était actuellement donné aux micro-crèches ? Donc ça, c'est ma première question.

Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Présidente de la commission des Solidarités Humaines

Merci Valérie pour tout ce que tu as dit. Ce sera pareil, ce sera 1,30 €. Ce que je voulais rajouter, c'est que ça facilitera le travail, non seulement des directeurs et des directrices de crèche, ils sauront à quoi s'en tenir et ce à quoi ils s'attendent. Et ça facilitera énormément le travail des agents du Département, parce que c'était des calculs impensables, nombre d'heures, nombre d'enfants... Au moins là, ce sera clair et net, une crèche de 45 places, aura, 45 fois 1,30 €. Ça sera clair et net et facilitateur pour tout le monde.

Madame Michèle MANOA

D'accord. C'est une inquiétude que j'ai eue quand j'ai vu ce tarif proposé. Et la deuxième chose que je voulais dire, c'est que « Lozère Nouvelle Vie » a toujours été associée aux événements qui étaient organisés par le Département depuis le début, depuis Montpellier, Marseille, Toulouse. À chaque fois, « Lozère Nouvelle Vie » était présente, et à chaque fois, c'était un événement qui était organisé pour l'accueil de nouvelles populations, et pas seulement pour l'accueil de touristes. C'était une volonté ancienne du Département.

Par rapport aux freins qui existent actuellement en Lozère sur l'accueil de nouvelles populations, il y a le logement qui manque. Les personnes qui désirent s'installer en zone rurale n'ont pas forcément envie de s'installer dans un centre-ville ou dans le centre d'une agglomération. Ils ont aussi envie d'avoir la petite maison à la campagne dont beaucoup rêvent. Il faut aussi faire attention à la concurrence qui peut exister entre la rénovation de gîtes pour le tourisme et la rénovation absolument nécessaire de logements pour accueillir de nouvelles populations.

Madame Valérie FABRE, Présidente de la commission Tourisme

Juste te dire qu'on est bien conscient que « Lozère Nouvelle Vie » a toujours fait ce travail de nous accompagner sur les métropoles, mais là, actuellement, on va chercher des actifs, mais où on va les loger ? Donc ça, je rejoins ton avis, mais sur les territoires, moi je ne suis plus en mesure de dire à la personne qui va venir travailler en Lozère, vous allez trouver un pavillon avec un jardin. Donc, on essaie, justement, par le biais de la rénovation, de proposer des logements pour que les gens viennent sur le territoire et après, dans un second temps, puissent se charger de l'offre.

Madame Michèle MANOA

Je suis complètement d'accord avec toi.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci pour ces éléments. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? On passe au vote ; est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention, les autres sont favorables, je vous remercie.

Madame Michèle MANOA (aparté)

Pour les crèches ? Pourquoi il s'abstient pour les crèches ?

Monsieur Robert AIGOIN (aparté)

Je ne sais pas. Non, c'est Sophie qui s'abstient et pas lui.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

On passe au rapport 301 de la tarification des établissements et services pour personnes âgées et tarification des établissements et services pour personnes handicapées

Madame Dominique DELMAS

Donc, il appartient au département de fixer le taux d'évolution de ses dépenses d'aide sociale pour les différentes catégories d'établissements ou services médico-sociaux, les ESMS, et de préciser le taux directeur applicable aux bases de calcul de tarifs journaliers.

On en a déjà pas mal parlé. Donc sur la section hébergement des établissements pour personnes âgées, on propose une évolution significative de 3,5% pour les établissements sous CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) et dont le tarif est supérieur à la moyenne du tarif 2024 et de 5% pour les établissements Hors CPOM dont le tarif est inférieur à la moyenne du tarif 2024. Sachant que le prix de journée moyenne 2024 s'élève à 59,35 euros.

Sur la section dépendance des établissements pour personnes âgées, donc vous l'avez dit tout à l'heure, la valeur du point GIR départemental de Lozère est quand même parmi les plus hautes de la région d'Occitanie. Aussi, il est proposé d'augmenter de près de 1% en le fixant à 8,48 pour 2025.

Pour le secteur des personnes handicapées, le département a accompagné de manière très forte, dès 2022, les revalorisations salariales du Ségur en accordant des recettes supplémentaires aux établissements. Et en 2024, le département a compensé le déploiement des mesures dites « oubliés du Ségur » et a consenti au global des évolutions de prix de journée de 7% en moyenne.

En tenant compte de ces deux éléments, on vous propose d'appliquer un taux directeur de 1,5% aux bases de calcul des tarifs ou des dotations lorsqu'une clause de revalorisation est prévue au CPOM signé avec le département, et d'appliquer pour les organismes gestionnaires soumis à la législation en matière de procédures contradictoires un taux d'évolution des bases de calcul des tarifs des établissements et services déterminés individuellement en fonction de leur situation financière.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Madame DELMAS. Est qu'il y a des questions? Des oppositions ?

Monsieur Didier COUDERC

Abstention de Madame Sophie PANTEL.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Une abstention donc.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Abstention sur la partie personnes âgées, pour moi.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Une deuxième abstention donc. Le rapport est adopté.

Nous passons au rapport 302 - Présentation de la feuille de route de l'attractivité des métiers de l'autonomie.

Madame Dominique DELMAS

C'est le Département qui a déposé en 2023 un dossier de candidature à appel à manifestation d'intérêt auprès de la CNSA et donc on a été retenu et on a une subvention de 450 000 euros sur la période 2023-2026 pour mettre en œuvre des actions sur plusieurs axes dont l'attractivité des métiers en autonomie ; on va proposer des actions tout au long de l'année.

On vous demande d'approuver ce choix de la feuille de route de l'attractivité des métiers. On va surtout lancer l'action du 12 au 14 mai où des actions seront organisées par les ESMS. Donc le 15 mai à Montrodat, puis le 16 mai à Mende. C'est un peu différent des autres années.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Alors, juste un petit complément, je voterai bien sûr favorablement au rapport, parce qu'en fait, tout ce qui favorise l'attractivité des métiers va dans le bon sens. Je souhaitais juste rajouter qu'en fait, l'attractivité des métiers, elle passe aussi, mais c'est totalement indépendant du Département, par la rémunération et les conditions de travail. Surtout en termes de rémunération, il y a une réelle problématique sur ces métiers-là.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'est pour ça que dès 2024, et à partir du 1er janvier, moi j'ai pas souhaité tergiverser, contrairement à d'autres Départements, et pour les oubliés du Ségur, là, on a donné les moyens pour que les établissements puissent les payer. Je voulais rappeler que pour les établissements recevant des personnes handicapées en 2024, on a augmenté quand même fortement, voire très fortement quand même les dotations, les prix de journée aux établissements, certains à plus de 10% allègrement. Oui, l'attractivité, ça passe effectivement par la rémunération, mais il n'y a pas que ça. Il y a aussi la qualité de vie au travail, il y a plein d'éléments qui sont à prendre en compte.

Hier matin, donc, avec Dominique, Françoise et Émilie, on a rencontré une représentation syndicale, qui nous avait demandé d'aller les voir pour avoir un échange. On a discuté avec eux pendant une heure, on partage les mêmes constats, tous, sur les difficultés à recruter. Il y a une vraie inquiétude sur les établissements éducatifs, entre guillemets, l'IFAS, l'école d'infirmières ici, la formation de l'OFTS à Marvejols. Il y a une baisse des inscriptions, parce que ce sont des métiers compliqués, c'est de l'humain, et les jeunes ont moins d'appétence pour ça, alors on est allé sur de nouveaux dispositifs. Il faudra encore, je crois, innover, mais par exemple on a incité l'année dernière le lycée technique qui a commencé au mois de septembre, donc une option santé à partir de la seconde, pour essayer d'avoir de donner envie à des ados, des grands ados, de partir dans ces branches-là de la formation des métiers à la santé.

Des oppositions ? Des abstentions ?

Monsieur Didier COUDERC

Abstention de madame Sophie PANTEL.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Et les autres sont favorables ? On passe à la commission Eau, Excellence écologique et énergétique, Valérie REBOIS-CHEMIN, sur les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Madame Valérie REBOIS-CHEMIN, Présidente de la commission Eau, Excellence écologique et énergétique

Alors, le rapport 600 requiert l'avis du département de la Lozère sur les enjeux identifiés en vue des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), et des Plans de gestion du Risque Inondation (PGRI), 2028-2033, des bassins Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée.

Fin 2024, les instances des trois bassins hydrographiques couvrant le territoire Lozérien ont transmis une saisine du département de la Lozère concernant les démarches stratégiques conduites sur chaque bassin en vue de la période 2028-2033 au titre de la phase de concertation prévue dans les processus d'élaboration des SDAGE et des PGRI.

Les points de vigilance sont les suivants :

- La prise en compte de l'impact du changement climatique conduisant à une moindre disponibilité de la ressource en eau et impliquant la recherche de sobriété dans les usages de l'eau, des réseaux plus performants et des changements de pratiques,
- Concernant le territoire lozérien, sa situation de « tête de bassin versant » pour l'ensemble des bassins nécessite une priorisation de l'action sur ces zones au regard des éléments suivants :

- La Lozère, à l'exception de la Colagne et grâce à Charpal, ne bénéficie pas d'ouvrages dédiés ou contribuant au soutien d'étiage et les ouvrages de « réalimentation » se situent pour la plupart aux limites départementales (Naussac, chaîne Chassezac) ou hors du territoire départemental (complexe Lot-Truyère, barrages des rivières Tarn et Aveyron).
- La Lozère ne dispose pas de ressources souterraines profondes permettant de garantir des usages, alors que les ressources superficielles seront fortement impactées par l'évolution hydro-climatique, avec un risque de fortes dégradations des cours d'eau que l'investissement sur les systèmes d'assainissement avait jusque-là permis de limiter dans un contexte hydrologique favorable et qu'il est essentiel de pouvoir poursuivre dans un objectif de très bonne qualité des eaux et de performance maximale pour les systèmes d'assainissement.
- La poursuite d'un accompagnement pour la préservation, voire la reconquête des zones humides est essentielle, pour permettre de retenir l'eau dans les sols, favorisant son infiltration et empêchant des phénomènes d'érosion, et bien sûr en limitant la température de l'eau.
- Un accompagnement spécifique de l'activité agricole est capital, particulièrement au travers des développements de pratiques agro-écologiques, sachant que l'enjeu de l'abreuvement du bétail est crucial sur le territoire de la Lozère.
- Concernant les perspectives relatives à la ressource en eau, à la protection de certains espaces et aux enjeux des cours d'eau, elles impliquent une planification de l'urbanisation cohérente au travers de SCOT, PLUI, PLU, qui doivent permettre au-delà de la préservation des continuités écologiques et de milieux propices à la ressource en eau, d'accorder les potentiels de développement aux capacités actuelles et futures, à travers des actions d'aménagement foncier pour certains bassins, qui peuvent être des réponses adéquates mais qui nécessiteront une mobilisation forte des moyens du Département dont c'est la compétence.
- Concernant la structuration de la gouvernance de l'eau, il convient de finaliser pour le territoire de la Lozère la couverture du territoire :
 - au niveau des EPTB avec une structuration manquante pour un dialogue amont-aval sur le sous-bassin du Tarn-Aveyron,
 - au niveau des EPAGE ou « syndicats de rivières » pour une gestion intégrée des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur la rivière Truyère et ses affluents, avec une dynamisation de participation aux gouvernances locales de l'eau, au travers des commissions locales de l'eau.
- Concernant les outils de connaissance de l'État et des établissements publics de bassins, il convient de développer les outils adaptés aux basses eaux, mais aussi de capitaliser des nouvelles données comme la thermie et les assecs... :
- un complément d'équipement apparaît nécessaire sur les cours du Bès, sur le Lot entre Barjac et les Ajustons, sur la Colagne entre Ganivet et la future prise d'eau de Marvejols, sur le Tarn entre Montbrun et Les Vignes, sur la Jonte en amont de la prise d'eau du Méjean, et au niveau du Rosier, sur les gardons de Saint-Martin et d'Alès, et sur le Galeizon,
- l'accès aux données doit être facilité et permis en temps réel, y compris sur les dispositifs expérimentaux, étant précisé que le département porte également un projet de suivi des ressources AEP, représentatif des différents contextes hydrogéologiques de la Lozère, dont les données doivent permettre de voir les tendances globales d'évolution sur des termes longs, mais aussi aider à piloter les périodes de tension.
- Concernant plus spécifiquement sur l'enjeu inondation, il est constaté :
 - des progrès sensibles avec l'engagement des collectivités intercommunales dans leurs compétences de prévention des inondations,

- l'impact du risque inondation est abordé dans différents documents mais pourrait être approfondi sur l'activité agricole et touristique, au vu de l'évolution des phénomènes pluvieux,
- le développement d'une culture du risque apparaît important pour les citoyens, mais également pour les élus, mis en situation sur le PCS ou les systèmes d'alerte,
- le maintien du TRI (Territoire à Risque important d'Inondation) pour Mende et Marvejols reste pertinent et permet de venir en appui de la mobilisation des collectivités sachant qu'au vu de la configuration sur le bassin de Langogne et de diverses crues sur ce secteur ces dernières années, l'opportunité de définir un TRI sur cette zone est à envisager.

Il vous est donc proposé de donner, dans ce contexte, un avis favorable aux enjeux exprimés par chaque bassin hydrographique en vue du SDAGE et PGRI 2028-2033, en sachant que les points d'attention cités précédemment devront être portés à la connaissance des instances au sein des bassins versants pour une meilleure prise en compte des attendus spécifiques au territoire Lozérien.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci, madame Valérie REBOIS-CHEMIN, sur un sujet extrêmement important pour le département de la Lozère. Est-ce que vous avez des observations ou des questionnements ? Non ? Tout le monde partage la présentation qui a été faite ?

Monsieur Alain ASTRUC

Moi, sur la présentation, oui.

On était en train de construire un EPAGE Bès-Truyère avec les départements du Cantal et de l'Aveyron. On était plusieurs communautés de communes concernées sur notre Département. La nôtre a donné un avis défavorable. Ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas y aller, mais les propositions qui nous étaient faites, notamment sur notre engagement financier, pour une petite communauté de communes qui est la nôtre, ne nous paraissaient pas équilibrées. Je vais prendre ce mot et on l'a exprimé, je l'avais exprimé moi fortement.

On est un territoire rural. On a mis en place la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) ce qui est déjà un engagement qui n'était pas neutre, que tout le monde n'avait pas mis en place.

J'aurai bientôt une autre réunion de Communauté de communes où j'ai demandé au directeur du PNR de venir nous faire un exposé parce que le PNR était concerné, on travaillait avec eux. Aujourd'hui on le voit dans une autre dimension (pourquoi pas) mais voilà, des fois il faut comprendre que le territoire a des contraintes, notamment des contraintes financières.

Alors, aujourd'hui, la porte n'est pas fermée à la discussion, et je vais faire une nouvelle réunion d'information. J'ai été quand même un peu surpris, par le comportement de l'agence de l'eau et je trouve que de faire des pressions sur les élus qui sont quand même des décideurs n'est pas toujours correct. C'est un État dans l'État des fois. Je l'ai déjà dit à Monsieur le Préfet, je l'ai déjà dit à un ministre à plusieurs réunions. Il faut qu'on nous entende et que si demain, avec la compétence « eau et assainissement » il y a des décisions où les élus pourront prendre eux-mêmes leurs responsabilités. Il ne faut pas que l'agence de l'eau vienne derrière en disant : « il n'y aura plus de subventions ». Je rappelle que les collectivités cotisent et que l'on a le droit quand même d'être entendus. Je fais passer ce message parce qu'il me paraît quand même important.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Oui, le sujet sur le bassin Bès - Truyère n'est pas nouveau, puisque ça fait au moins 30 ans qu'on en parle, de la création de ce syndicat de rivière. Mais pour autant, je partage le fait que ça a un coût derrière, ça a des conséquences.

Monsieur Alain ASTRUC

Je vais ajouter, et Eve me le rappelle, quand on parle de participation financière, c'est sur les études.

Madame Eve BREZET

Même pas les études ; c'était le personnel.

Monsieur Alain ASTRUC

Oui, le personnel. Alors le personnel, aujourd'hui, on nous donne un certain nombre de personnels, mais on sait pertinemment que vu l'étendue du projet, c'est pas 4, 5, 6 personnes qui vont rentrer. C'est plutôt 12, 14 ou autre. Donc c'est une double interrogation.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Sur le Lot-amont, il n'y a pas tant de personnel que ça. On doit être 3, 4, non ? C'est pas énorme. Ah oui, et là-haut, ils ciblaient beaucoup plus de monde, non ?

Madame Eve BREZET

Nous, ils nous demandaient plus. En plus, il y avait apparemment un transfert de certaines personnes du PNR sur ce syndicat. Et qu'est-ce qu'une Communauté de communes comme la nôtre, qui n'est pas très grande, peut représenter face à la Communauté de communes, notamment de Saint-Flour ?

Monsieur Alain ASTRUC

Qui amène au moins quatre personnes.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

On va passer à la commission des ressources internes et finances départementales. Monsieur Jean-Paul POURQUIER pour le rapport 900.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Rapport 900, gestion du personnel, point sur les recrutements d'agents contractuels non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Chaque année, les recours à des agents contractuels sur un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité ou pour un accroissement saisonnier d'activité sont réévalués. Il vous est demandé de procéder à la création des postes temporaires suivants dont la liste a été actualisée depuis l'envoi des rapports :

- pour accroissement temporaire d'activité :
 - 17 postes d'adjoints techniques dont 15 pour la direction des Routes ;
 - 1 poste d'ingénieur relevant de la catégorie A,
 - 1 poste d'infirmier en soins généraux (à 50 %),
 - 1 poste de sage-femme de classe normale (à 50 %),
 - 2 postes d'adjoint administratif
 - 1 poste de rédacteur
 - 1 poste de technicien
- pour accroissement saisonnier d'activité :
 - 5 postes d'adjoint administratif
 - 1 poste de technicien
 - 1 poste d'adjoint technique

En ce qui concerne les agents affectés à des postes rattachés à des sites touristiques, tel que le Domaine de Boisssets, ils bénéficieront de l'indemnité horaire, pour travail du dimanche et des jours fériés, telle que définie dans l'arrêté du 19 août 1975.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur POURQUIER. Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires des oppositions, des abstentions ? Le rapport est adopté, le 901.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Rapport n°901, toujours gestion du personnel, mesures d'adaptation des postes et tableaux des effectifs. Pour faire face aux besoins de la collectivité, il vous est proposé d'approuver les mouvements sur les emplois budgétaires suivants :

Création de poste : un poste d'adjoint technique, un poste d'ingénieur principal, un poste d'assistant socio-éducatif, un poste d'attaché, un poste de technicien.

Et en suppression de poste, un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe, un poste d'ingénieur en chef, un poste de médecin hors classe et un poste de technicien.

Ces mouvements seront intégrés au tableau des effectifs à date des faits du 1er avril 2025, tenant compte de ces ajustements et des décisions prises par la commission permanente du 28 janvier dernier, qui vous appartient de valider.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Alors, j'ai juste une question concernant la suppression du poste du médecin hors classe et le remplacement pour un assistant socio-éducatif, ça se justifie comment ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'est le départ des médecins qui ont quitté la structure en 2024, c'est ça Émilie ?

Mme Émilie POUZET-ROBERT, directrice générale adjointe de la solidarité sociale

Effectivement on a des médecins maintenant vacataires. On a deux médecins vacataires parce qu'on n'a pas trouvé de médecin titulaire donc l'offre PMI est couverte mais il y a un poste qui a été laissé vacant et qu'on transforme sur les missions d'administrateur ad hoc notamment qui ont énormément augmenté depuis deux ans et avec un référent éducatif ASE Volant et administrateur ad hoc, en fait, on fait un poste double mission. Il n'y a pas de perte de service pour la PMI puisqu'on a deux médecins vacataires qui ont démarré respectivement il y a 15 jours et cette semaine.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci, d'autres questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté, le 902, sur la DM1 des budgets annexes.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Décision modificative de budget numéro 1. Donc à la suite des réformes opérées pour la construction en mode standard du budget principal départemental 2025, vote par nature, clôture et refonte des autorisations du programme. La clôture de gestion du budget principal 2024 s'est soldée sans report de crédit d'investissement, habituellement repris à la première décision modificative de l'exercice suivant.

En l'absence de mouvement et complément de crédit sur le budget principal 2025 du budget principal, la décision modificative n°1 concerne uniquement les budgets annexes avec la reprise anticipée des résultats de la gestion 2024 et l'ajout de crédits complémentaires en 2025.

Il vous est demandé d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 des trois budgets annexes et de voter l'inscription des crédits suivants.

Pour le Laboratoire Départemental d'Analyses : concernant la section d'investissement, en complément des crédits reportés 2024, 170 000 € de crédits nouveaux sont ajoutés, pour des travaux d'isolation et de mise en conformité de la sécurité incendie (100 000 €) et pour l'achat de matériels de laboratoire (70 000 €).

- Synthèse :
 - dépenses et recettes de fonctionnement : 2 940 000 €
 - dépenses d'investissement : 500 301,38 €
 - recettes d'investissement : 1 097 020,82 €

Pour l'Aire de la Lozère : concernant la section d'investissement, la reprise de l'excédent 2024 permet l'annulation de la subvention d'équilibre prévue au budget primitif. Concernant la section de fonctionnement, l'excédent de clôture 2024 conduit à compléter, sans nécessaire besoin, les dépenses afin d'obtenir l'équilibre de la section de fonctionnement.

- Synthèse :
 - dépenses et recettes de fonctionnement : 525 528,88 €
 - dépenses d'investissement : 105 700 €
 - recettes d'investissement : 3 055 506,51 €

Pour le domaine de Boissets : Concernant la section d'investissement, l'excédent reporté est intégré pour 460 360,76 € et en dépenses les crédits 2025 sont complétés de 20 000 € pour des travaux bâtimentaires.

- Synthèse :
 - dépenses et recettes de fonctionnement : 160 000 €
 - dépenses d'investissement : 64 280 €
 - recettes d'investissement : 535 360,76 €

Voilà pour la DM n°1.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur POURQUIER. Donc sur les budgets annexes, les reprises de résultats, est-ce que ça pose des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

Monsieur Didier COUDERC

Abstention de madame Sophie PANTEL.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Donc, le rapport est adopté. Ensuite, le 903, donc, sur les droits de mutation à titre onéreux, la possibilité d'augmenter.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

L'article 116 de la loi des finances 2025 introduit la possibilité pour les Conseils départementaux par dérogation à l'article 1594d du code général des impôts de relever le taux de la taxe sur la stabilité foncière ou du droit d'enregistrement au-delà du plafond actuel de 4,5% sans excéder 5%. Il vous est proposé de maintenir le prélèvement sur l'assiette des droits de mutation en titre onéreux à 4,5% dans la mesure où cette hausse sur les DMTO pourrait fragiliser la reprise des transactions immobilières amorcée en septembre après une période de ralentissement marquée par des taux d'emprunt élevés sans pour autant générer des recettes significatives pour le département.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur POURQUIER. Donc on vous propose de maintenir le taux à 4,5, comme c'est le cas depuis un certain nombre d'années, et de ne pas profiter, entre guillemets, on aurait pu profiter de cette augmentation de plus de 10%, qui aurait généré des recettes supplémentaires pour le budget du Département, mais la logique c'est quand même de dire, que les impôts, tous impôts confondus, c'est assez élevé, donc, si vous en êtes d'accord, on n'augmentera pas le taux.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Pour pas surenchérir les transactions.

Monsieur Patrice SAINT-LEGER

Est-ce qu'on peut le diminuer ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je crois qu'on pourrait le diminuer, oui.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Rien ne l'interdit, mais je rappelle qu'on a augmenté plus que ce que l'on a diminué parce qu'on était parti de bien plus bas dans les années, je ne sais plus, depuis 2010 ou avant. On était de 3 et quelques, 3 et demi ou 3,7, on est passé à 4 et demi et bon, on propose encore d'augmenter. Bon, c'est une solution un peu facile puisqu'on autorise à augmenter les impôts à la collectivité locale pour générer des recettes, sans peser pour autant sur le budget de l'État. Mais bon, ceci dit, il faut quand même se rendre compte aussi, c'est que par rapport au volume des DMTO sur le Département, ça ne générera pas non plus une recette significative. Ça génère certes, bien sûr, mais, voilà, je rappelle que l'essentiel quand même des DMTO pour le département, c'est la péréquation horizontale.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

En fait, si on prend ce DMTO, tu me corrigeras si je dis une bêtise, mais par rapport à ce qu'on perçoit localement, c'est de l'ordre de 5 à 600 000 euros par an, quand même.

Monsieur Laurent POUGET, directeur des Finances et des Assemblées

Les primo-accédants ne seraient pas touchés par la mesure.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Ah oui donc il faudrait diminuer ça. En fait c'est peut-être la moitié quoi mais ce n'est pas anodin quand même. Ce qu'on a inscrit c'est 5,5 millions sur le budget principal sur les DMTO locales, de mémoire, en recette, et donc si on fait 10%, en passant de 4,5 à 5, si on fait 10%, si on arrondit, ça ferait 500 000 € sous la réserve de ce que tu dis là, puisque les primo-accédants ne sont pas touchés. Donc est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ? Des oppositions ? Des abstentions ? Tout le monde est favorable à ce qu'on maintienne le taux ? Très bien, je vous remercie. Le dernier, le 904, gestion de la collectivité, le rapport d'activité 2022-23 des services.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Alors, il vous est proposé de prendre acte de la présentation des rapports d'activité 2022 et 2023 qui retracent l'activité départementale pour cette période et présentent les moyens et ressources déployés pour mettre en œuvre la politique décidée par l'Assemblée et qui n'avait pas été présentée précédemment. Donc, c'est de prendre acte de cette présentation et du rapport qui vous a été envoyé, que vous avez pu parcourir et lire, sauf si vous souhaitez que je vous le reprenne en intégralité. Vous pourrez. Comme vous voulez. Il m'a pris une petite heure.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Du coup, oui, ça n'a pas été présenté en 2024, pour des raisons qui m'échappent, on le fait maintenant, si vous êtes d'accord, donc on considère, on prend acte tous, collectivement, que ce rapport a bien été présenté.

Je vais demander à Jean-Louis Brun, peut-être, de présenter la motion sur les AESH, alors, à Robert AIGOIN, pardon. Oui, lui, il l'a dit tout à l'heure.

Monsieur Robert AIGOIN

Je me suis calmé.

Je vais parler doucement, tranquillement.

Donc, 2025 marque les 20 ans de la loi sur l'inclusion, l'égalité des droits et des chances, dite loi handicap. Et c'est à ce titre-là, compte tenu que le Département notifie dans les écoles les accompagnements nécessaires pour ces enfants-là. Ça fait partie aussi de nos compétences croisées avec l'enseignement.

« Nous, élus du Département de la Lozère, sommes témoins de la dégradation des conditions de travail et du malaise profond des AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap).

Alors que 2025 marque les 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, dite « Loi handicap », nous constatons et nous nous inquiétons du manque de moyens pour l'accueil et l'inclusion des élèves à besoins particuliers, laissant des familles dans la détresse.

C'est pourquoi, après avoir rencontré des représentants de la profession, nous proposons le vote de cette motion à l'Assemblée départementale afin de les soutenir dans leurs justes revendications et pour offrir aux familles et aux enfants concernés des perspectives d'amélioration dans leur prise en charge.

Contexte :

Pilier indispensable de l'école inclusive et de l'égalité des chances, le métier d'AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) est le deuxième de l'Éducation nationale en nombre de postes. Pourtant ce sont des emplois précaires, à temps partiel imposé, mal rémunérés

Alors je m'aperçois que quand le Dieu parle, tout le monde se tait et quand je présente un truc, j'entends bavarder autour de moi. Alors, s'il vous plaît, respectez-moi, je vous ai respectés.

Je reprends, Pourtant ce sont des emplois précaires, à temps partiel imposé, mal rémunérés, n'offrant pas ou peu de perspective de carrière, occupés majoritairement par des femmes.

Au même titre que les autres professionnels de l'Éducation avec lesquels ils travaillent, les AESH demandent un véritable statut qui doit leur garantir non seulement un salaire décent, mais aussi des droits et des protections sociales.

L'attribution d'un AESH est notifiée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) suite aux décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Selon les besoins, il s'agit d'un accompagnement individuel ou mutualisé.

Or, par manque de moyens financiers et humains, les conditions d'exercice des missions des accompagnants sont mauvaises et se sont souvent dégradées du fait de l'accompagnement pendant la pause méridienne, voire certaines décisions ouvrant droit à accompagnement ne sont pas exécutées.

La Lozère compte :

- 185 AESH,
- 497 notifications MDPH, dont 129 accompagnements individuels (1er degré et 2nd degré),
- 16 mesures d'accompagnement individuel ne sont pas pourvues, faute d'un nombre d'AESH insuffisant, ainsi qu'un certain nombre d'accompagnements mutualisés.

Au-delà d'une juste reconnaissance du métier d'AESH et de la qualité de l'accompagnement que méritent les enfants en situation de handicap, des mesures sont à prendre pour favoriser le bien vivre ensemble et l'attractivité des écoles de nos villages.

Considérant que :

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves ;

La situation au plan national et en Lozère est inacceptable au vu de la loi et des objectifs d'inclusion affichés par l'État ;

Le budget de l'Éducation nationale ne permet pas de mettre un AESH à côté de chaque élève ayant fait l'objet d'une notification MDPH.

Nous demandons au Gouvernement de prendre les mesures pour :

- la reconnaissance du métier d'AESH par la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, dans la Fonction Publique d'État,
- la reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement élève de 24 h (hors heures connexes) au même titre que les professeurs des écoles,
- une formation continue de qualité,
- donner les moyens à la DSDEN Lozère de recruter le nombre d'AESH nécessaire tant pour l'accompagnement individuel que pour l'accompagnement mutualisé, ainsi que pour un pool de remplacement,
- que la Lozère ne soit pas oubliée dans le cadre de la création de 2000 postes d'AESH annoncée par la ministre de l'Éducation nationale. »

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Est-ce que ça suscite des commentaires ou des discussions ? Moi, j'aurais trois éléments, si vous me permettez.

Le premier, c'est que vouloir une reconnaissance de catégorie B, ce serait sûrement justifié, mais déjà, pouvoir les intégrer dans la fonction publique, dans le corps des fonctionnaires de la fonction publique d'État, ça serait déjà une belle avancée, parce qu'aujourd'hui, et c'est mon deuxième sujet, le statut a quand même bien évolué sur ces dernières années. Il n'est pas satisfaisant mais il a quand même bien évolué parce qu'avant ce n'était que des emplois aidés, des CUI, CAE. Là maintenant on est encore sur la précarité mais il s'agit quand même de contrats un peu plus solides quoi si vous me permettez l'expression.

Et le troisième élément, c'est qu'il me semblerait que si on, si on, collectivement, si on la dépose, on devrait la déposer au nom des élus du Conseil départemental de la Lozère et pas seulement au nom d'un groupe du conseil départemental de la Lozère.

Monsieur Robert AIGOIN

Je suis tout à fait d'accord, mais je dirais, sans polémique, que nous pouvons le faire tout à fait au nom des élus du Département, sur proposition du groupe passionnément et indépendant.

Monsieur Francis GIBERT, Président de la commission économie circulaire, Agriculture et accompagnement des filières

Voilà. J'aurais juste une question. Est-ce que le fait d'être dans le corps des fonctionnaires, ça ne va pas poser des problèmes auprès des écoles privées ? Non ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Elles sont sous contrat. En Lozère, toutes sont sous contrat, donc ça ne pose pas de problème. Donc, tout le monde est d'accord ? merci beaucoup.

Avant de clôturer la séance je vous demande 5 minutes d'attention. Je voulais vous informer que j'ai, après 6 mois d'activité, de présence à la présidence du Conseil départemental, donc le 10 février dernier, j'ai remis une lettre de convocation à notre directeur général des services, pour le décharger de sa fonction de directeur général des services, avec une invitation à venir me rencontrer le 26 février. Nous avons tenu l'entretien et donc je devais formellement vous informer de cette situation. Avec l'échange qu'on a eu, l'idée c'était de l'accompagner aussi dans ses besoins, soit au sein de la collectivité, soit ailleurs, au travers du CNFPT, dans le cadre de la légalité. Donc nous avons eu cet entretien le 26 février au matin, formellement je dois vous en informer, donc je le fais officiellement, et je vais laisser la parole à Jérôme LEGRAND parce qu'il m'avait demandé de la prendre et que je lui avais indiqué que je la lui laisserai, et parce qu'il a une information à vous communiquer.

Monsieur Jérôme LEGRAND, directeur général des services

Merci, merci Monsieur le Président, ça ne sera pas long, rassurez-vous, la journée a été longue.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas sans émotion que je viens de tourner la page de presque 25 ans de carrière au sein du Département de la Lozère.

Recruté en 2001 comme jeune ingénieur au Conseil Général, j'ai ensuite eu un parcours que seule la Lozère pouvait m'offrir. De ces 25 ans passés au sein de notre belle collectivité, je les résumerai en deux mots, fierté et gratitude.

La gratitude, tout d'abord, pour cette collectivité qui m'a permis et m'a accompagné dans ce parcours que jamais je n'aurais imaginé en y rentrant à peine 25 ans. J'en profite pour remercier sincèrement les différents exécutifs qui m'ont recruté d'une part, m'ont confié de nouvelles responsabilités d'autre part, ou depuis 2022, m'ont délégué le pilotage de l'administration et la mise en œuvre de leurs feuilles de route.

Au cours de ces 25 ans, j'ai côtoyé de nombreux élus départementaux et locaux, j'ai travaillé de nombreux dossiers avec la majorité d'entre eux, je vais bien sûr pas tous les citer, mais certains m'ont marqué particulièrement. Notamment des dossiers qui consistaient à mettre en œuvre de nouvelles politiques sur l'information géographique pour les services, les communes, le foncier, l'accueil de nouvelles populations, la contractualisation avec la région, les pôles de pleine nature, l'ingénierie de projets, l'énergie, etc.

La fierté, ensuite, celle d'avoir servi ce poste de directeur général des services depuis septembre 2022. Après mon année de formation à Strasbourg en 2019, loin de ma famille et de la Lozère, Sophie PANTEL m'a proposé de rejoindre la direction générale, en qualité de DGA des solidarités territoriales, tout d'abord, puis en tant que DGS. Les dossiers, ils étaient là aussi nombreux et palpitants. Je n'en citerai qu'un, la mise en place du RIFSEP, conduit en quelques mois dès ma prise de fonction, qui a permis d'augmenter de plus de 600 000 euros le régime indemnitaire des agents, et notamment des catégories en ayant le plus besoin. Alors j'en profite pour remercier les membres du comité de direction générale, Émilie, Nadège, Véronique, mais aussi Frédéric et Grégory qui nous ont quittés. Les échanges, leurs visions et leur soutien m'ont été d'une grande aide au quotidien. Ils sauront accompagner par leurs compétences, leur professionnalisme et leur état d'esprit, mon successeur. Mes remerciements vont également à toutes les équipes du Département. Elles sont la richesse humaine de notre belle collectivité. Au sein de chaque service, aux différentes fonctions que chacun occupe, elles le prouvent quotidiennement par leur engagement. Alors je n'aurai qu'un seul vœu, Monsieur le Président, prenez soin d'eux.

Je vous quitte prochainement pour rejoindre un autre paysage de carte postale, celui des Hautes-Pyrénées. Les montagnes sont plus hautes et les défis à relever tout aussi grands. Je souhaite conclure en remerciant ma famille, Karine, Alice, Justin et Simon. Je dis souvent que dans la vie tout est choix, mais il n'y a pas de choix sans leur consentement. Ils me soutiennent, ils me font confiance. Je les remercie infiniment pour leur soutien et leur discernement. Je n'oublierai pas la Lozère. Vous aurez de fortes chances de me croiser au détour d'un chemin de trail, d'une piste de ski ou encore d'un col routier. Vive la Lozère !

(applaudissements)

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci à tous, bonne soirée. Et bon vent, donc, à Jérôme Legrand, dans les Hautes-Pyrénées.

Séance levée à 18 h 15

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 4 mars 2025

(séance de 15 h 30)

Table des matières

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Appel		2
Discours du Président		3
Diverses prises de parole :		
Monsieur Jean-Louis BRUN		9
Monsieur Patrice SAINT-LEGER		11
Madame Johanne TRIOULIER		12
Monsieur Robert AIGOIN		13
Madame Guylène PANTEL		15
Monsieur Alain ASTRUC		17
Approbation du procès-verbal des débats du 17 décembre 2024		22
Rapport 100	Démographie médicale : mise en oeuvre d'un dispositif d'aide en faveur des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA)	22
Rapport 101	Avis du Département de la Lozère sur le projet de modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires d'Occitanie (SRADDET)	23
Rapport 300	Enfance Famille : Modification des règles d'attribution des subventions de fonctionnement sur l'aide pérenne pour les structures multi-accueil classiques ou micro-crèches	24
Rapport 301	Autonomie : tarification des établissements et services pour personnes âgées et tarification des établissements et services pour personnes handicapées	27
Rapport 302	Autonomie : Présentation de la feuille de route de l'attractivité des métiers de l'autonomie	28
Rapport 600	Avis du Département de la Lozère sur les enjeux identifiés en vue des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Plans de Gestion du Risque Inondation (PGRI) 2028-2033 des bassins Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée	29
Rapport 900	Gestion du personnel : Point sur les recrutements d'agents contractuels non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité	33
Rapport 901	Gestion du personnel : mesures d'adaptation des postes et tableau des effectifs	33
Rapport 902	Budget : Décision modificative budgétaire n° 1	34

Affaires inscrites à l'ordre du jour		Page(s)
Rapport 903	Vote du taux sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) 2025	35
Rapport 904	Gestion de la collectivité : rapport d'activité 2022-2023 des services du Département de la Lozère	37
	Motion de soutien aux AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) des élus du Département de la Lozère, sur proposition des élus du groupe La Lozère passionnément et indépendante	37
	Information relative à la décharge de fonction sur l'emploi fonctionnel de directeur général des services du Département	39

Le Président du Conseil départemental

Le secrétaire de séance

Laurent SUAU

Denis BERTRAND